

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION

2023



RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION 2023

Au Conseil communal de Villeneuve

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c, alinéa 2 de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 94 du Règlement du Conseil communal de Villeneuve, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2023. Les comptes feront l'objet d'un rapport distinct, avec ses propres conclusions.

| | |
|---|-----------|
| 1. Administration générale | 02 |
| 2. Tourisme, loisirs et culture | 20 |
| 3. Aménagement du territoire | 22 |
| 4. Domaines et bâtiments | 26 |
| 5. Forêts | 33 |
| 6. Travaux | 42 |
| 7. Service des eaux | 50 |
| 8. Formation et jeunesse | 53 |
| 9. Action sociale | 57 |
| 10. Sécurité publique | 65 |
| 11. Contrôle des habitants et population | 74 |
| 12. Conclusion | 77 |

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



1.1. FAITS MARQUANTS

1.1.1. Déménagement des locaux de l'administration

Afin de pouvoir travailler dans de meilleures conditions et accueillir de nouveaux collaboratrices et collaborateurs, la Municipalité a pris la décision de louer des locaux supplémentaires à la gare et de restructurer les locaux existants à la Grand'Rue 1. Des transformations qui ont fait l'objet d'un préavis (17/2022).

Gare

De nouveaux espaces ont ainsi été créés pour le Contrôle des habitants à l'intérieur du bâtiment de la gare, en lieu et place de la Sécurité publique, laquelle a déménagé dans les nouvelles surfaces louées. Ce service a pu à nouveau ouvrir son guichet aux administrés de Villeneuve après les vacances d'été.

Grand'Rue 1

L'espace libéré par le Contrôle des habitants à la Grand'Rue 1 a été transformé en deux bureaux et une petite salle de réunion. Les travaux, également menés durant l'été, ont permis d'accueillir le nouveau service RH. Il est prévu que le second bureau soit occupé par le nouvel informaticien.

Les locaux du Bureau technique ont également été améliorés tant au niveau de l'acoustique que de leur aménagement, l'objectif étant d'optimiser les conditions de travail de manière générale.

1.1.2. Engagement d'une responsable RH

La Commune de Villeneuve a procédé, début octobre, à l'engagement d'une responsable des ressources humaines en la personne de Mme Véronique Santoro. Une fonction qu'elle occupe à 100 %.

1.2. CONSEIL COMMUNAL

1.2.1. Répartition des sièges

Les 50 sièges du Conseil communal issus de l'élection du 7 mars 2021 pour la législature du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 se répartissent comme suit :

- PLR - Les Libéraux-Radicaux : 18 conseillers
- PS - Parti socialiste : 11 conseillers
- UDC – Union Démocratique du Centre : 9 conseillers
- Les Verts : 8 conseillers
- Le Centre : 4 conseillers

1.2.2. Bureau 2023/2024 (du 01.07.2023 au 30.06.2024)

- Président : M. Yves Dubuis (PLR)
- 1ère Vice-Présidente : Mme Élisabeth Bastide (Les Verts)
- 2ème Vice-Président : M. Patrick Burgin (PLR)
- Scrutateurs : Mme Brigitte Marie-Delugin (UDC)
M. Cristiano Chiappa (PS)
- Scrutateurs-suppléants : M. Édouard Bertholet (PLR)
M. Arber Jagoda (PS)
- Secrétaire : Mme Anita Pinar-Cerimi
- Secrétaire suppléante : Mme Sahmana Bektic
- Huissier : M. Kurt Rechsteiner

1.2.3. Mutations

En cours d'année, le Conseil communal a enregistré les démissions de :

- Mme Rosalba Fegnion (PLR), le 11 mai
- M. Yann Bertholet (PLR), le 11 mai
- Mme Alicia Diserens (Le Centre), le 22 juin
- Mme Marie Rampazzo (Les Verts), le 14 septembre
- M. André Glappey, (PLR), le 14 septembre
- Mme Sévine Rullier (Les Verts), le 7 décembre.

5 nouveaux Conseillers communaux ont été assermentés :

- M. Patrick Allamand (PLR), le 11 mai
- Mme Nadia Yerly (PLR), le 11 mai
- Mme Sanja Stanic (Le Centre), le 22 juin
- M. Joachim von der Lahr (Les Verts), le 14 septembre
- Mme Sandra Filliez (PLR), le 14 septembre.

1.2.4. Préavis

Le Conseil communal a tenu sept séances durant l'année 2023. Il a notamment enregistré le dépôt des préavis suivants :

- 1/2023 : Demande de crédit pour une mise aux normes des pavillons de la petite enfance et l'aménagement du Foyer au Collège Lac pour l'UAPE.
- 2/2023 : Demande de crédit pour la réfection des canalisations EC et EU dans la cour du Collège Tour Rouge.
- 3/2023 : Demande de crédit pour le remplacement de conduites et la réfection de la route de Valleyre - étape 2.
- 4/2023 : Demande de crédit pour la réfection de l'éclairage des terrains de football de la Tronchenaz.
- 5/2023 : Demande de crédit pour l'étude préliminaire de l'aménagement de l'interface de Villeneuve Gare.
- 6/2023 : Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2022.
- 7/2023 : Rapport de la Municipalité sur les Comptes de l'exercice 2022.
- 8/2023 : Demande de crédit de régularisation pour les dépenses liées à la crise énergétique 2022-2023.
- 9/2023 : Demande de crédit pour la construction d'un centre multigénérationnel et socioculturel dans les anciennes casernes.
- 10/2023 : Demande de crédit d'étude pour établir une vision cohérente de l'évolution du territoire communal.

- 11/2023 : Demande de crédit d'étude pour la démolition et la reconstruction du chalet du Centre des Paquays et réponse au postulat de M. Alexandre Pastore « Quelle stratégie pour le Centre des Paquays ».
- 12/2023 : Demande de crédit d'étude pour établir le plan d'affectation « Tronchenaz ».
- 13/2023 : Demande de crédit d'étude pour l'acquisition d'un tracteur forestier, d'une remorque forestière et d'une épareuse.
- 14/2023 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024.
- 15/2023 : Demande de crédit pour la démolition de l'immeuble ECA 1305, pose de toilettes publiques à nettoyage automatique, création d'un dépôt accolé.
- 16/2023 : Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie – DDP – permettant l'utilisation d'une fraction de la parcelle communale 1101, située sur la Commune de Noville, par la Fondation des Grangettes pour réaliser un centre d'accueil.
- 17/2023 : Demande de crédit pour le remplacement des conduites d'eau potable au carrefour Plat de Crêt - Plancudrey.
- 18/2023 : Demande de crédit pour la mise en conformité à l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT) du réservoir du Pissot, de la station de pompage de la Cartéraz, de l'Odéon et du Centre des Paquays.
- 19/2023 : Projet de construction d'une nouvelle Maison de Ville, place de la Poterlaz : demande de crédit d'étude pour une mise au concours et mandats d'études parallèles (MEP).
- 20/2023 : Budget pour l'année 2024.
- 21/2023 : Crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2023.
- 22/2023 : Demande de crédit pour la rénovation complète de l'appartement (5.5 pièces) de service du concierge, situé au 1er étage du Collège Lac, et de la cage d'escalier – Bâtiment ECA 331.

1.2.5. Communications

Le Conseil communal a enregistré le dépôt des communications écrites suivantes :

- C01/2023 : Rapport de la Municipalité concernant l'interpellation de M. Robert Conrad pour le Groupe PS « Pour un affichage respectueux de l'environnement ».
- C02/2023 : Rapport de la Municipalité concernant l'interpellation de Mme Elizabeth Luzak & consorts « Faisons la fête à la Perle... ».
- C03/2023 : Rapport de la Municipalité concernant l'interpellation de Mme Sarah Tedesco & Consorts « Mobilité ».

- C04/2023 : Rapport de la Municipalité concernant l'interpellation de Mme Aurore Seydoux « Avoir des trottoirs propres avec un espace de liberté pour les chiens ».
- C05/2023 : Rapport de la Municipalité concernant un complément de rapport au postulat de M. Alexandre Pastore « Pour des perspectives forestières à la hauteur des enjeux énergétiques et environnementaux ».
- C06/2023 : Rapport de la Municipalité concernant l'ASPIHL – Étude de faisabilité pour l'implantation d'une piscine couverte.
- C07/2023 : Rapport de la Municipalité concernant le postulat de M. Nicolas de Angelis « Pour un plan canopée sur le territoire villeneuvois ».
- C08/2023 : Rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme Marie Rampazzo « Pour « les amoureux des bancs publics » et une meilleure accessibilité des aînés à l'espace public ! ».
- C09/2023 : Plan des dépenses d'investissements 2024-2028.
- C10/2023 : Rapport de la Municipalité concernant l'interpellation de M. Cristiano Chiappa « Pour un service d'accompagnement et de soutien aux nouveaux commerçants et aux nouvelles activités commerciales ».

1.2.6. Motions – interpellations - postulats

Au 31 décembre 2023, une interpellation et cinq postulats étaient encore en suspens.

- Postulat de M. Aurélien Clerc « Des places de parc au plus vite à Villeneuve ».
- Postulat de Mme Christiane Balmer Buzzi & consorts « Besoins en appartements protégés sur le territoire communal ».
- Postulat de MM. Aurélien Clerc et Nicolas Riesen « Pour des mesures concrètes augmentant la production d'énergie solaire ».
- Postulat de Mme Élisabeth Luzak « Faisons la fête à Villeneuve ».
- Postulat de M. Dylan Karlen « Make FC Villeneuve-Sports great again ! ».
- Interpellation de M. Joachim von der Lahr et consorts « Pour une piscine communale répondant aux besoins de la population ».

La Municipalité répondra à cette interpellation et à ces cinq postulats en 2024.

1.3. MUNICIPALITÉ

1.3.1. Organisation législature 2021-2026

La Municipalité, issue des élections du 7 mars 2021 (1er tour), du 28 mars 2021 (second tour), ainsi que de l'élection de la Syndique du 25 avril 2021, a réparti ses sections de la façon suivante du 01.07.2021 au 30.06.2026.

Section I Administration générale, Finances, Développement économique, Tourisme, Fondation, Jumelage

Mme Corinne Ingold, Syndique
M. Dominique Pythoud, Municipal

Administration générale : Affaires militaires, archives, Conseil communal, coordination entre les sections municipales, État-major de défense civile, Greffe municipal, information et relations avec les médias (Villeneuve Info), intérêts généraux, Municipalité, nouveaux citoyens (18 ans), nouveaux habitants, relations avec les autorités cantonales et la préfecture, relations intercommunales, représentations et relations publiques, Service du personnel, surveillance et contrôles (art. 72 LC), votations, élections, registre civique.

Finances : Bourse communale, budget, comptes annuels, caisse, contentieux, comptabilité, comptabilité de tiers (Commission d'intégration, Fondation Berger, EPUDEHL, SIFE SA), contrôle des règlements de sinistres, contrôle des subventions, Canton, Confédération, dons divers, emprunts, impôts et taxes, incidence financière des décisions de la Municipalité, portefeuille des assurances de la commune, taxe de séjour (comptabilité), transactions immobilières.

Développement économique : Développement économique, recensement des entreprises, Économie Région Haut-Lac (ERHL), Carrières d'Arvel.

Chablais Région : Comité, Commission vaudoise, Commission économie, Association du Chablais.

Tourisme - Fête nationale : Commission du tourisme, Commission intercommunale de la taxe de séjour, organisation de la Fête nationale.

Fondation : Fondation Berger.

Jumelage : Commission de jumelage.

Section II Travaux, Services industriels, Forêts, Alpagnes, Vignes, SAF Les Fourches

M. Dominique Pythoud, Municipal
M. Léonard Studer, Municipal

Travaux, Services industriels : Éclairage public, gestion des déchets, anciennes décharges, compostage, ordures ménagères, tri des déchets, moloks, routes communales, services industriels (gaz, télé-réseau, Swisscom, Romande Énergie, SATOM), véhicules communaux, voirie (déneigement, balayage, parcs et promenades).

Forêts et alpagnes : Location de terres, de chalets, d'alpagnes, chalets et alpagnes, culture des champs, domaine forestier, Triage Veytaux-Villeneuve, Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut, conseil du parc, règlement sur les arbres.

Vignes : Hospices cantonaux, vignes.

SAF Les Fourches : Commission de coordination, Comité.

Section III Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Transports publics, Énergie, Informatique, Action sociale, Culture, Paroisses, Écoles

M. Léonard Studer, Municipal
Mme Marie-Claude Pellet, Municipale

Urbanisme, aménagement du territoire : Aménagement du territoire, cadastre, SD Portes du Bourg - COPIL, Plan général d'affectation, Plans d'affectation de quartier, SIT (Service Information Territoire), Comité Agglo Rivelac.

Mobilité - Transports publics : Transports publics, LHand.

Énergie : Commission énergie municipale, Commission énergie PNR.

Télécommunications et informatique : Internet, parc informatique, télécommunications (réseaux et appareils).

Action sociale : Agence d'assurances sociales (AAS), établissements hospitaliers, EMS, EVAM, garderies, petite enfance, institutions sociales régionales et cantonales, Justice de Paix, ARASAPE, nonagénaires, centenaires, entraide familiale.

Culture : Affaires culturelles et animations, bibliothèque communale, Café-théâtre de l'Odéon (locations, spectacles, culture).

Cultes : Paroisses.

Écoles : Commission consultative des écoles, Conseil d'établissement des écoles, Conseil intercommunal ASPIHL, École de musique.

Section IV Police des constructions, Nouvelles constructions communales, Eaux des domaines public et cantonal, Port, Sécurité et Population, Intégration et travail social de proximité

Mme Marie-Claude Pellet, Municipale
M. Marcel Rechsteiner, Vice-Syndic

Police des constructions : Contrôle des chantiers, contrôle des citernes, enquêtes publiques, enseignes, procédés de réclame, Police des constructions (sécurité au travail).

Eaux des domaines public et cantonal, port : Carte des dangers naturels, cours d'eau, ponts, débarcadère CGN, Entreprise de correction fluviale, Les Grangettes, ports, rives du lac, Service des eaux, épuration : réseau d'égouts, EPUDEHL, Plan directeur d'évacuation des eaux, Plan général d'évacuation des eaux, Service intercommunal de gestion (SIGE).

Sécurité et population : Chiens, contrôle des habitants, police des étrangers, contrôle des prix, police, police du commerce, patentes, marchés, protection civile, ORPC, services funèbres, signalisation routière (voie industrielle), signalisation manifestations ou urgence, naturalisations.

Intégration et travail social de proximité : Commission d'intégration, TSP (Travailleur Social de Proximité)

Section V Nouvelles constructions scolaires et parascolaires (membre CODIR ASPIHL), domaines et bâtiments, Centre d'activités, Sociétés locales, Sport, Service de secours

M. Marcel Rechsteiner, Vice-Syndic
Mme Corinne Ingold, Syndique

Nouvelles constructions scolaires et parascolaires : Comité directeur ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac).

Domaines et bâtiments : Bâtiments communaux, bâtiments et lieux de cultes, bâtiments scolaires, bâtiments subventionnés, Société coopérative immobilière Villeneuve (SOCIV), Coopération sociale pour le développement foncier (CSDF), Carroz-Devant, cave communale, carnotzet (gestion), cimetière, conciergeries, installations sportives (terrains de sport), location de salles et de locaux divers, location des terrasses sur les quais, piscine, présidence Société immobilière de l'Eau Froide (Sidefsa), Service des gérances, terrains communaux, Café-théâtre de l'Odéon (bâtiment, entretien, rénovation).

Centres d'activités : Abris PCi, Centre d'activités de la Tronchenaz, Centre des Paquays, stands de tir.

Commission de salubrité

Sociétés locales

Sport : Infrastructures, stratégie, sport associatif, coordination entre les différents acteurs (écoles, sociétés, TSP).

Services de secours : SDIS du Haut-Lac, Jeunes sapeurs-pompiers, Colonne de secours, Association Premiers Secours (APS), ECA.

Chablais Région : Commission sports et loisirs.

1.3.2. Délégations permanentes de la Municipalité – législature 2021-2026

| Commissions, associations, fondations et organisations | I CI | II DP | III LS | IV MCP | V MR | Indem- nités |
|--|---------|----------|-----------|-----------|---------|-----------------|
| Commission consultative de constructions | | | | P | VP | |
| Commission culturelle | | | P | | | |
| Commission consultative de l'énergie | | VP | P | | | |
| Commission d'estimation fiscale | | | | | | |
| Commission d'intégration | | | | P | | |
| Commission de jumelage | | | | | | |
| Commission de police | | | | P | | |
| Commission de salubrité | | | | | P | |
| Commission consultative des ports et de la navigation | | | VP | P | | |
| Commission du Bourg | P | | VP | | | |
| Commission du feu | | | | | | |
| Commission de travail Tourisme | P | | VP | | | |
| Commission du Sport | | | | | P | |
| Commission Animations et évènements | P | | | | | |
| Commission d'urbanisme | | | P | VP | | |
| Commission intercommunale de la taxe de séjour | | | | | | |
| Conseil d'établissement des écoles | | | | | | |
| COORIDAT | | | | | | |
| École de musique | | | | | | |
| AVCD (Association vaudoise des communes déléгатrices) | | | | | | |
| Agglo Rivelac | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|---------|
| ARASAPE, Conseil intercommunal | | | P | | | |
| ASANTE SANA | | | | | | |
| Association Villeneuve Culture | | | P | | | |
| ASPIHL - Comité Directeur (exécutif) | | | | | | 3'700.- |
| ASPIHL - Conseil intercommunal (législatif) | | | | | | 120.- |
| Chablais région - Comité | P | | | | | |
| Chablais région - Commission vaudoise | P | | | | | |
| CIP (Caisse intercommunale de pension) + YC | | | | | | |
| Commission consultative des Grangettes | | | | | | |
| CSDF, Coopérative sociale pour le développement foncier - Conseil d'administration | | | | | | |
| EMS du Chablais - Conseil de Fondation | | | | | | |
| EPUDEHL - Comité de direction | | | | | | 3'700.- |
| EPUDEHL - Conseil intercommunal | | | | | | 180.- |
| Fondation Berger | P | | | | | |
| Fondation du Château de Chillon | | | | | | |
| Fondation Maisons familiales de retraite du district d'Aigle | | | | | | |
| Fondation Sylvia Waddilove | | | | | | |
| La Forestière | | | | | | |
| Économie Région Haut-Lac (ERHL) | | | | | | |
| ORPC région Aigle : assemblée régionale (législatif) | | | | | | 440.- |
| ORPC région Aigle : comité directeur (exécutif) | | | | | | 590.- |
| Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut – Conseil du Parc | | | | | | |
| Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut – Commission Énergie | | | | | | |
| Passeport Vacances | | | | | | |
| Pro Senectute Vaud | | | | | | |
| Radio Chablais - Conseil d'administration | | | | | | 1'200.- |
| Recette de district, examen des déclarations d'impôts | | | | | | |
| SAF Les Fourches 1. Commission de coordination intercommunale | | | | | | |

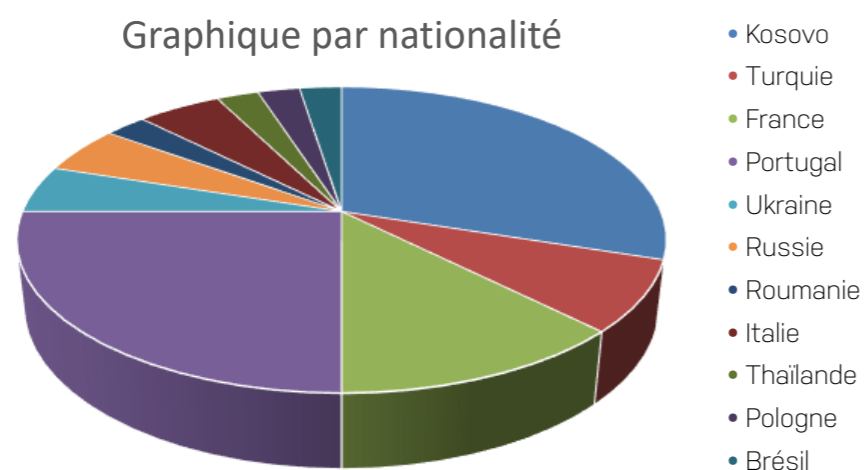
| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|-----------------|
| SAF Les Fourches 2. Comité | | | | | | 4'900.- |
| SATOM | | | | | | 100.- |
| SIDEF SA, Société Immobilière de l'Eau-Froide SA | | | | | P | |
| SOCIV, Société immobilière | | | | | | 1'500.- |
| Syndics du Cercle de Villeneuve (CSCV), conférence des | | | | | | |
| Syndics du district d'Aigle, assemblée des | | | | | | |
| Triage 36 Veytaux - Villeneuve | | | | | | |
| Union des communes vaudoises (UCV) | | | | | | |
| Total | | | | | | 16'430.- |

1.3.3. Séances de Municipalité

En 2023, la Municipalité a tenu 43 séances ordinaires : ses délibérations sont relatées dans les rubriques composant les procès-verbaux de l'exercice 2023. Elle a également tenu 5 séances extraordinaires, dans lesquelles elle a évoqué divers dossiers d'urbanisme, la situation des ressources humaines et la fixation de ses priorités.

1.3.4. Admissions à la bourgeoisie de Villeneuve

La Municipalité a traité 40 demandes de naturalisation en 2023.



1.4. AUTORISATIONS GÉNÉRALES

1.4.1. Autorisations délivrées en 2023

Dans sa séance du 9 décembre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité pour la législature allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 les autorisations générales suivantes :

- de procéder à des acquisitions et à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises.
- de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour une valeur de Fr. 50'000.- pour la durée de la législature.
- d'accepter des legs, des donations et des successions pour autant qu'ils ne soient affectés d'aucune condition ou charge, lesquelles doivent avoir été soumises au bénéfice d'inventaire.
- d'engager, dans le cadre du budget de fonctionnement, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas mais pour un montant annuel de Fr. 150'000.- au maximum. Ces dépenses seront ensuite communiquées au Conseil communal au plus tard lors du rapport annuel sur les comptes.
- de fixer à Fr. 100'000.- par cas le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus lors de l'établissement du budget de fonctionnement. Ces dépenses seront ensuite soumises au Conseil communal par voie de préavis.
- de plaider, comportant le droit de transiger, devant toutes instances judiciaires et administratives, tant comme défenderesse que comme demanderesse.

1.4.2. Utilisation des autorisations générales en 2023

Au cours de l'exercice 2023, il a été fait l'usage suivant de ces autorisations :

Acquisitions et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers

- 23 février 2023 : constitution de servitude, parcelle 2376, en faveur de la Commune de Villeneuve
- 22 août 2023 : achat par la Commune de Villeneuve de la parcelle 1791 (forêts) à un privé
- 28 août 2023 : achat par la Commune de Villeneuve de la parcelle 1787 (forêts) à un privé
- 20 septembre 2023 : rachat par la Commune de Villeneuve d'une part de PPE (abri) de la parcelle 3132 à une PPE.

1.4.3. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La Municipalité a utilisé ses compétences pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

À noter que les dépenses et les recettes exceptionnelles de 2023 ont été mentionnées dans le préavis No 21/2023 : crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2023.

1.4.4. Autorisation de plaider

En 2023, les intérêts de la commune ont été défendus par son avocat-conseil dans le cadre :

- d'un projet de transformation et d'aménagement d'appartements
- d'un litige avec une entreprise
- d'un projet de construction d'un petit immeuble dans une zone villas de moyenne densité
- d'un problème de signalisation lors d'un accident de la circulation
- du déplacement d'un candélabre
- d'une modification du système de chauffage et de la réalisation de constructions illicites
- de la dissolution du SAF des Fourches
- de la construction d'une terrasse sur les quais
- d'un projet de construction et de création de places de stationnement
- d'un projet de plan d'affectation
- d'un recours suite à une décision municipale dans le cadre d'une construction
- d'une opposition à la construction d'une place de jeux
- d'une mise à l'enquête concernant une atteinte à une propriété.

Au vu de la complexité de la législation et de certains dossiers et afin d'éviter au maximum des procédures coûteuses, comme chaque année, la Municipalité a fait appel à plusieurs reprises à sa protection juridique, à la Direction des affaires communales et droits politiques, ainsi qu'au service juridique de l'Union des communes vaudoises (UCV), dans le cadre :

- de la révision d'un règlement
- d'une intervention au Conseil communal
- d'une donation.

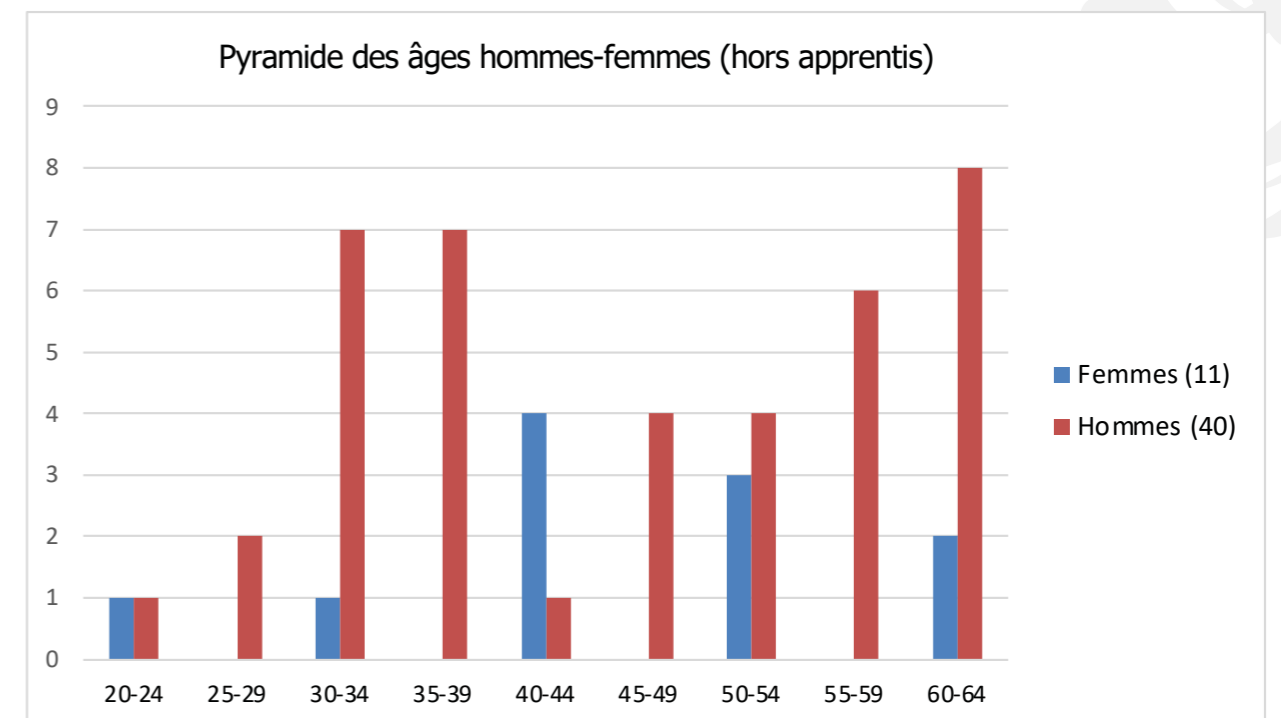
1.5. PERSONNEL MENSUALISÉ

1.5.1. Personnel fixe – ETP selon situation au 31 décembre 2023

| | Temps plein | Temps partiel | Total EPT | Apprentis |
|------------------------|-------------|---------------|-------------|-----------|
| Greffe | | 3 | 2.4 | 1 |
| Bourse | 1 | 2 | 2.4 | |
| Ressources humaines | 1 | | 1 | |
| Sécurité publique | 4 | 1 | 4.5 | |
| Contrôle des habitants | 1 | 2 | 2.2 | 1 * |
| Bureau technique | 4 | 3 | 6.1 | 1 |
| Voirie | 11 | 2 | 12.2 | 2 |
| Conciergerie | 8 | 1 | 8.5 | |
| Forêts | 4 | 2 | 4.7 | 1 |
| Garde-Port | | 1 | 0.7 | |
| Piscine | | 1 | 0.8 | |
| TSP | | 1 | 0.9 | |
| Total | 34 | 19 | 46.4 | 6 |

Nb : Le nombre total effectif hors apprentis est de 51 (et non 53) personnes, sachant que 2 personnes travaillent chacune pour 2 services différents.

* en stage linguistique.



1.5.2. Personnel auxiliaire – répartition du 1er janvier au 31 décembre 2023

| Services | Auxiliaires à l'heure | Auxiliaires au forfait | Total ETP auxiliaires à l'heure |
|---------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------|
| Conseil communal | | 4 | |
| Vaudaises | 4 | | 0.02 |
| Archives | 1 | | 0.11 |
| Bibliothèque | 1 | | 0.2 |
| Tourisme | 6 | | 0.97 |
| Pâturages | | 1 | |
| Centre des Paquays | 1 | | 0.24 |
| Piscine | 7 | | 1.82 |
| Déchets urbains | 1 | | 0.23 |
| Paroisse réformée | | 4 | |
| Paroisse catholique | 2 | 2 | 0.25 |
| Bâtiment scolaire | 6 | | 1.5 |
| CIV + TSP | 26 | | 0.66 |
| Total | 55 | 11 | 6.00 |

1.6. INSPECTION PRÉFECTORALE

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, Monsieur le Préfet Régis Joly a procédé à l'inspection annuelle de notre commune le 20 octobre 2023.

Monsieur le Préfet s'est déclaré satisfait de ses investigations, tous les documents administratifs ayant été trouvés parfaitement en ordre.

1.7. DIVERS

1.7.1. Archives

Archives des services

L'élaboration des plans de classement par les archivistes a été poursuivie en 2023 avec la finalisation des plans de classement de la Bourse communale, de la Sécurité publique et du Conseil communal. Le pré-archivage des dossiers du Bureau technique a été poursuivi par Monsieur Alexandre Pahud avec le chapitre 4 (Travaux publics – Environnement – Urbanisme), la Police des constructions, la Protection de l'environnement, les Routes et la Voirie, les Ouvrages et finalement le Projet sylvicole du Vallon de la Tinière au chapitre des Forêts.

L'inventaire des mises à l'enquête antérieures à 1948 s'avère toujours aussi laborieux (absence de données cadastrales) et s'est poursuivi jusqu'à l'année 1933.

Un contact a été établi avec le président du Conseil communal, M. Yves Dubuis, et la nouvelle secrétaire, Mme Anita Pinar-Cerimi, afin de faire l'état des lieux des archives du Conseil communal et de mettre Mme Pinar-Cerimi au courant des pratiques de classement, en vue des futurs versements d'archives aux Archives communales.

En 2023, des versements ont été effectués par le Greffe (PV de Municipalité 2020 - 2022, correspondance 2021 et divers dossiers du greffe), la Bourse communale (documents entre 1984 - 2021) et le Bureau technique (mises à l'enquête de 2018).

Demandes de recherches internes et externes

Les demandes de mises à l'enquête sont toujours largement en tête. Parmi les nombreux questionnements, les recherches sur les lustres de la salle du Conseil communal ont permis de collecter des informations sur les restaurations de cet édifice au XXe siècle.

Fonds d'archives de Villeneuve déposé aux Archives cantonales vaudoises

En 2023, une réflexion a été effectuée et le résultat a été appliqué, afin d'améliorer et systématiser le conditionnement des documents nettoyés et/ou restaurés, tout en respectant l'ordre des cotes.

1.7.2. Informatique

Changement d'outil de prise de procès-verbal

Comme annoncé lors du dernier rapport de gestion, le logiciel de prise de PV de la Municipalité devait être remplacé. Le choix s'est porté sur l'application e-séance, laquelle a été mise en place en fin d'année. Cette application est déjà utilisée dans de nombreuses communes du canton et donne entière satisfaction. Une partie du personnel a été formée sur l'outil, qui sera pleinement mis en service début 2024.

Mise à jour de la suite Office - système d'exploitation

Les postes informatiques de l'administration ont tous été mis à jour au niveau du système d'exploitation et des outils bureautiques. La gestion centralisée de la sécurité a été installée.

Gestion des comptes informatiques

Une mise à niveau des comptes et des droits d'accès a été menée en début d'année. Elle a permis d'accueillir de manière transparente le nouveau service RH, suite à la reprise par ce dernier des activités précédemment assumées par le greffe.

1.7.3. Communication

Villeneuve Info

À l'image de 2022, quatre éditions du Villeneuve Info ont été distribuées : en mars, en juin, en septembre et en décembre.

Enjoy Villeneuve

La commune est restée présente tout au long de l'année sur les réseaux sociaux grâce au travail effectué par Mme Sarah Tedesco. Cette dernière effectue ponctuellement des interviews, des photographies et des reportages sur le terrain qu'elle poste sur la page Enjoy Villeneuve. Elle réalise également un suivi et une analyse des publications en décryptant notamment l'audience et le public touché. En 2023, Enjoy Villeneuve comptait ainsi près d'un millier de « followers » en provenance du canton de Vaud principalement, mais aussi du Valais. Elle a dépassé les frontières, touchant des publics aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, ainsi que dans plusieurs pays européens.

1.7.4. Mérite villeneuvois – nouveaux citoyens

La cérémonie consacrée aux nouveaux habitants, citoyens et naturalisés s'est tenue le 8 novembre dernier, en plus du Mérite villeneuvois.

Le Mérite villeneuvois a été attribué à Anne-Lyse Guignard pour son dévouement à l'entraide familiale de Villeneuve et Plaine du Rhône durant de nombreuses années.

Le Mérite Sportif est quant à lui revenu au club Krasniqi Taekwondo, pour récompenser les médailles et résultats obtenus par ses membres en 2023.

1.7.5. Jumelage

L'année 2023 a été fertile en événements permettant de rapprocher les villes de La Crau et de Villeneuve. Le comité s'est en effet réuni neuf fois durant cette période.

En février, une dizaine de jeunes du JIS de La Crau a participé au camp de ski organisé par le ski-club de Villeneuve à Anzère.

En avril, La Crau a invité une délégation villeneuvoise à l'anniversaire des 15 ans de son jumelage avec la ville de Rosà, en Italie.

Début mai, nos logeurs villeneuvois ont pu prendre part à une visite du vieux Villeneuve en guise de remerciement pour leur aide en 2022.

Fin mai, le voyage retour, fêtant les 35 ans d'amitié du jumelage, a eu lieu à La Crau. Pour l'occasion, la Mairie et son comité de jumelage ont offert un programme de grand choix à la soixantaine d'invités villeneuvois présents : repas officiel avec échange de cadeaux, visite du Musée des grottes de Cosquer et de la basilique Notre dame de la Garde à Marseille, navigation dans les calanques de Cassis et balade à Bandol, ville réputée pour ses vins.

Le 1er août, le représentant de la Mairie, Camille Disdier, est venu à Villeneuve sur invitation de la Municipalité. Il a pu participer à la cérémonie officielle organisée dans le cadre de la Fête nationale. Au programme également : une visite au défilé folklorique de Villars. Le président de la Commission de jumelage, la secrétaire et la logeuse étaient de la partie.

Le 8 novembre, le comité du jumelage a présenté sa commission aux nouveaux habitants de Villeneuve. Quelques jours plus tard, le président du jumelage craurois et le délégué à la Mairie sont venus amener le cadeau offert en mai. Une visite de Lausanne et du Musée olympique a été organisée pour l'occasion.

En décembre, lors d'un séjour à La Crau, le président de la Commission de jumelage et la secrétaire ont assisté à différents entretiens pour mettre sur pied le programme de l'année 2024.

2. TOURISME, LOISIRS ET CULTURE



2.1. FAITS MARQUANTS

2.1.1. Villeneuve Biennale

La 3ème Biennale de sculpture a animé les quais de Villeneuve du 17 au 23 juillet 2023. Une troisième édition placée sous le thème Métamorphose qui a rencontré un franc succès du côté du public. Une dizaine d'artistes étaient présents durant les sept jours pour réaliser en direct leurs œuvres à partir de blocs de bois. Cette année encore, une galerie d'art, comprenant des œuvres d'artistes de Villeneuve et environs a été mise sur pied tout au long de la semaine, à la viticole et dans le jardin de la cure en raison des travaux aux anciennes casernes.

Une fois terminées, les sculptures, qui ont bénéficié pour la première fois d'un traitement pour les conserver, ont été exposées le long des quais, tandis que celles réalisées dans le cadre des précédentes éditions sont venues habiller les hauts de la commune, le long du chemin des hameaux. L'occasion d'inciter les visiteurs à venir les découvrir ou redécouvrir dans le cadre d'une jolie balade.

À noter qu'en parallèle se tenait la Biennale de Montreux et le Zoom Artiste de Veytaux. Pour l'occasion, les VMCV ont décoré l'un des bus de la ligne 201 aux couleurs des 3

événements. L'inauguration du bus en question s'est faite devant l'Ouchettaz le 20 juillet 2023.

2.1.2. Exposition Nez en l'air

Produire des drapeaux avec des peintures ou des dessins d'artistes pour orner la Grand'Rue de Villeneuve : tel est le projet mis sur pied par deux artistes villeneuvoises, Stéphanie Strappazon et Nicole Losey Juchli, avec le soutien de la Municipalité. Les représentations d'œuvres d'art ont orné l'artère principale du village du 5 avril au 5 novembre (voir photo de couverture). Elles ont remplacé les traditionnels étendards aux couleurs des communes du district. Le succès de cette exposition, intitulée Nez en l'air, a motivé les organisatrices et l'exécutif à renouveler l'événement en 2024.

2.1.3. Inauguration du Sentier des vignes

Dans le cadre du renouvellement du Sentier pédestre des vignes, qui s'étend d'Yvorne à Lavey-les-Bains, la Communauté interprofessionnelle des vins du Chablais vaudois a réalisé une boucle d'une 1h30 de marche et d'une longueur de 5 km à travers Villeneuve. Marqué par une nouvelle signalétique, le sentier a été inauguré officiellement le 18 juin. L'occasion, pour la population, de rencontrer certains vignerons ayant ouvert les portes de leurs caves ce jour-là et d'évoquer avec eux leur passion pour le métier.

2.2. FUGUE CHABLAISIENNE

À l'image de 2022, Villeneuve a pris part à la Fugue Chablaisienne, la manifestation de mobilité douce organisée par Chablais Région. L'édition 2023 a eu lieu le 11 juin. La commune a tenu trois stands sur le site du Parc Cinquantoux à Monthey : un avec un vigneron et deux avec des représentants des métiers de bouche.

2.3. CONCERTS D'ÉTÉ

Les concerts d'été ont à nouveau animé le Jardin de la Perle en 2023. Deux concerts gratuits, au lieu d'un, étaient proposés chaque samedi durant les mois de juillet et d'août. Villeneuve a ainsi eu la chance d'accueillir, entre autres, « Diane Tell » et « La Morissette », toutes deux venues du Canada, pour une soirée incroyable le 29 juillet. Plusieurs groupes sont également venus jouer pour la première fois à l'événement, entre musique jazz, pop, country, rock ou hard rock.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



3.1. FAITS MARQUANTS

3.1.1. PDI-PA5 Rivelac

La Syndique, le responsable municipal et l'équipe technique ont participé activement à de très nombreuses réunions en lien avec le plan directeur intercommunal (PDI) et le projet d'agglomération Rivelac de 5ème génération (PA5).

Ces rencontres se sont tenues tant sur le plan politique, avec le comité de pilotage, que sur le plan technique, avec le groupe ad hoc. Les discussions ont principalement porté sur l'aménagement du territoire dans le cadre de l'agglomération, les différents aspects de mobilité, l'énergie, ainsi que dans une moindre mesure, l'environnement et le tourisme.

En parallèle aux discussions pour le projet d'agglomération Rivelac, un effort important a été consacré à des projets plus locaux. Cela inclut notamment l'amélioration de l'accès aux transports publics à la gare, l'intégration de mesures et de plans régionaux dans le PA5. Ce travail va continuer de manière soutenue en 2024, la date limite de mars 2025 approchant rapidement. À cette échéance, l'agglomération Rivelac doit soumettre son dossier pour le PA5.

Ce document est déterminant pour débloquer les subventions fédérales destinées à

financer jusqu'à 30 à 50 % des projets locaux. Parmi les projets en quête de financement se trouvent la construction de la passerelle MD du Pissot, l'amélioration de l'accès aux transports publics à la gare et la reconfiguration du carrefour RC 780, av. des Comtes de Savoie.

3.1.2. GARE CFF

Les travaux de réaménagement de la gare de Villeneuve et de ses environs ont été renvoyés à la fin 2030, en raison d'une replanification fédérale. Une information a été communiquée par les CFF à la Municipalité en décembre 2023.

3.2. PROJETS EN COURS

Comme indiqué plus haut, les études, menées par la Municipalité, en lien avec l'aménagement du territoire ont connu un accroissement en 2023 avec de multiples projets. On relèvera ainsi, en plus du plan d'agglomération (PA) Rivelac de 5ème génération et du plan directeur intercommunal (PDI) :

- La SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités)
- Le plan d'affectation (PA) Poterlaz
- Le plan d'affectation (PA) Front Lac
- Le plan d'affectation (PA) Tronchenaz
- Le plan d'affectation (PA) Ouchettaz
- Le plan d'affectation (PA) Clos du Moulin II
- Le plan d'affectation (PA) Byron
- L'étude de mobilité universelle
- Le plan vélo du Haut-Lac
- L'étude de l'interface de transports publics de la gare
- Le plan énergie intercommunal (PEI)
- La labellisation « Cité de l'Énergie ».

3.2.1. Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

La planification de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités a été menée par la COORIDAT (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire) tout au long de l'année. Un dossier a été déposé au canton, lequel a fait l'objet d'une analyse préalable. Le résultat de cette analyse a été communiqué à la fin 2023.

Pour rappel, la SRGZA découle de la Loi sur l'aménagement du territoire, qui oblige le canton à mettre en place un système de gestion des zones d'activités. Elle sera intégrée au Plan directeur intercommunal et au plan d'agglomération de 5ème génération, qui sera soumis aux autorités fédérales en mars 2025.

Elle a pour but d'aménager des zones d'activités qui répondent aux besoins actuels et futurs de l'économie, d'améliorer la part d'emplois par habitant, de soutenir le secteur secondaire, tout en garantissant l'utilisation rationnelle de ces zones à l'échelle

régionale. Elle permettra de lever le moratoire qui empêche toute nouvelle planification actuellement.

3.2.2. Plan vélo du Haut-Lac

Mené par la COORIDAT, le Plan vélo 2030 a pu être intégré au projet d'agglomération. Pour le côté nord de Villeneuve, dans le cadre de Rivelac, les Communes de Vevey, la Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux et Villeneuve ont travaillé de concert à l'élaboration d'une voie cyclable : la VéloLac.

3.2.3. Nouvelle interface de transports publics à la gare

La gare de Villeneuve est au centre d'une plateforme de transports publics reliant notre commune aux Chablais valaisan et vaudois, de même qu'à la Riviera. Cette plateforme est aujourd'hui constituée de 5 lignes de bus qui arrivent à Villeneuve, du réseau national des CFF et d'une ligne de transports lacustres. Une ligne de bus supplémentaire est à l'étude pour relier la France à notre gare.

Afin de rendre plus confortable et plus efficace le transbordement des passagers entre le réseau urbain, régional et national, une refonte de l'interface de la gare est nécessaire. Une étude menée par le canton et la commune a été lancée au courant de cette année avec un résultat attendu dans la première moitié de 2024.

3.3. CHABLAIS RÉGION

L'association Chablais Région, qui réunit les 28 communes du Chablais vaudois et valaisan, conduit différents projets d'intérêt régional en lien avec l'économie, le territoire et la mobilité, impliquant directement la Commune de Villeneuve.

3.3.1. Études et projets en cours

Mobilité

En termes de mobilité, l'association régionale a finalisé une étude de planification des parkings d'échange voitures (P+R) et vélos (B+R), visant à identifier, à l'horizon 2030, la localisation et le dimensionnement de ces parkings à proximité des interfaces de transport et à en harmoniser la gestion sur l'ensemble du Chablais. Partie prenante du projet, la Commune de Villeneuve pourra ainsi bénéficier d'un soutien financier du canton pour la réalisation d'infrastructures supplémentaires sur son P+R actuel, situé à la gare pour les voitures et les deux-roues motorisés.

La Commission territoire et mobilité poursuit des actions en lien avec tous les types de mobilité, avec notamment une réflexion sur les plans de mobilité d'entreprises et la mobilité cyclable.

Promotion économique

La Commune de Villeneuve est également membre de la Commission économie, qui compte 8 communes vaudoises et valaisannes de Chablais Région. Ses activités concernent la promotion économique, avec la création d'une brochure à cet effet, la mise à disposition des communes d'un portail immobilier, le suivi de la gestion des zones d'activités côté vaudois et valaisan, l'appui à la filière bois régionale et l'attractivité des centres-villes/villages.



4. DOMAINES ET BÂTIMENTS



Image de synthèse de la future Maison de quartier intergénérationnelle.

4.1. FAITS MARQUANTS

4.1.1. Projet de Maison de quartier intergénérationnelle

Les travaux en lien avec le projet de Maison de quartier intergénérationnelle, dans les anciennes casernes de Villeneuve, ont démarré à l'automne 2023. Ils font suite à l'adoption d'un préavis en ce sens par le Conseil communal en juin.

Les fouilles effectuées sous les futurs locaux n'ont révélé aucun élément archéologique et les travaux vont bon train. Pour rappel, le futur centre comprendra un espace de rencontre au rez-de-chaussée pouvant recevoir jusqu'à 70 personnes assises. Au 1er étage, il accueillera le Service jeunesse de la commune, la nouvelle Travailleuse sociale de proximité (voir point 9.1.1.), de même que deux salles de conférences modulables. L'ouverture du bâtiment est attendue pour janvier 2025.

4.1.2. Collège intercommunal de la Tronchenaz

Prévu sur le site de la Tronchenaz, le nouveau collège intercommunal a franchi une étape importante en 2023. Le concours d'architecture a été lancé à la fin septembre dans le but de dresser les contours du futur complexe scolaire. Cette décision fait suite

à l'acceptation, en juin, d'un préavis par le Conseil communal de Villeneuve, de même que par le Conseil intercommunal de l'ASPIHL (l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac).

Ce projet, soutenu par le groupement des communes du Haut-Lac, entend répondre à l'augmentation constante des effectifs des élèves et aux besoins urgents en salles de classe et de gymnastique. La nouvelle réalisation comptera une trentaine de classes et accueillera les enfants du secteur secondaire (9H à 11H) de l'ensemble du Haut-Lac, ainsi que des salles de gym, une salle polyvalente, une cantine et une UAPE.

4.2. BÂTIMENTS

4.2.1. Temple St-Paul

Après une année complète de fonctionnement et après quelques réglages afin d'optimiser l'activité de la nouvelle centrale de chauffe du Temple St-Paul reliée au chauffage à distance, il est possible de communiquer les informations suivantes :

- consommation moyenne de mazout sur la période 2009 – 2021 : 20'492 litres, soit environ 204'920 kWh
- consommation d'énergie 2022-2023 (1 année complète de chauffage) : 184'114 kWh.

À la clé : une différence de 36'566 kWh (ou -17.85 %), soit l'équivalent d'environ **3'650 litres** de mazout.

Selon le contrat de fourniture d'énergie, le prix du kWh est de 20.15 cts. L'économie moyenne annuelle est ainsi de **7'370 francs**.

4.2.2. Projets en cours

Différents projets de construction ont occupé le Service technique au cours de l'année, des projets qui nécessitent de plus en plus de ressources internes comme externes :

- Le centre de déchetterie
- La rénovation de l'appartement du Collège-Lac
- La rénovation de la salle du Conseil communal dans la Maison de Ville
- La création de nouveaux bâtiments pour la voirie
- La construction d'une nouvelle Maison de Ville sur la place de la Poterlaz et son PA
- La création de nouveaux locaux pour le service des forêts
- La démolition et reconstruction du « Chalet » au Centre des Paquays
- Le changement de chauffage au Collège de la Tour Rouge
- Le changement de chauffage au bâtiment de la SIFE (Société Immobilière de l'Eau Froide SA) 1
- La création de places de stationnement privées pour la SIFE
- La reconstruction des WC de l'Ouchettaz
- Le réaménagement et l'extension des bureaux de l'administration communale à la gare et à la Grand'Rue 1.

4.2.3. Conciergerie

L'ensemble des locaux est entretenu par notre Service de conciergerie par des nettoyages quotidiens et selon un programme établi à l'année. Durant les vacances scolaires, des nettoyages approfondis et des entretiens « lourds » sont effectués. Chaque été, les sols des bâtiments scolaires sont décapés et enduits d'une couche acrylique pour les protéger de l'usure due aux fortes sollicitations. Les locaux qui ont une grande hauteur, tels que les salles de gymnastiques, les églises, etc. sont nettoyés et entretenus avec notre nacelle.

Relevons que le Service de conciergerie a vu, en 2023, le départ à la retraite de deux de ses collaborateurs et a subi de nombreuses absences pour des raisons de santé, occasionnant un important mouvement à l'interne. Cette tendance va continuer en 2024 avec le départ à la retraite d'autres membres de son personnel. Des engagements ont été faits et seront encore effectués afin de remplacer les postes vacants. À noter que la situation du marché de l'emploi rend difficile le recrutement de personnel qualifié.

4.2.4. Stand intercommunal

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés avec le concours des responsables du stand. Le nouveau président de l'Union des sociétés de tir a pris contact avec la Municipalité pour planifier au mieux les travaux à venir (mises en conformité avec les normes en matière d'hygiène notamment), nécessaires au maintien des installations. L'entretien annuel des cibles a été effectué par le fournisseur.

En 2023, le stand a connu une hausse de fréquentation avec près de 61'000 coups tirés contre environ 54'000 en 2022.

Utilisation

| | |
|------|--------------------|
| 2023 | 60'948 coups tirés |
| 2022 | 53'919 coups tirés |
| 2021 | 21'475 coups tirés |
| 2020 | 9'473 coups tirés |
| 2019 | 28'938 coups tirés |

4.2.5. Centre des Paquays

2023 a été marquée par une fuite dans une conduite du réseau d'eau de chauffage du centre, laquelle a été réparée. Divers travaux d'entretien et de réparation ont en outre été réalisés. Des stores, une douche et le tubage de la cheminée ont été remplacés. La première étape de la remise en état des bordures et des surfaces d'enrobés extérieures a été réalisée.

La commune a fait appel à une société extérieure pour le nettoyage des locaux entre le passage des troupes militaires à quatre reprises. La place de parcage du centre a à nouveau accueilli les Yéniches lors de leur séjour dans la région.

Occupation

| | |
|---|------------------|
| Armée | 151 jours |
| Routiers suisses | 58 jours |
| SDIS | 19 jours |
| Société Suisse des entrepreneurs | 25 jours |
| Divers (Police des transports, CGFF, ORPCi, UNIL, SIS Genève, CGFR Chiens) | 32 jours |
| Total | 285 jours |

4.2.6. Place de tir La Barmaz

Occupation

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Armée | 72 jours |
| Police & corps des gardes-frontières | 98 jours |
| Sociétés | 152 jours |
| Total | 322 jours |

Boxes

Le nombre de jours de boxes utilisés s'est élevé à 619 en 2023.

4 boxes ont une nouvelle fois été mis à disposition des 28 sociétés inscrites, en plus de l'armée.

Les box de tir NTTC (Nouvelle technique de tir de tir de combat) accueillent de nombreuses sociétés privées de sécurité pour leur entraînement, aux côtés de la police et de l'armée.

À l'image des années précédentes, les buttes de protection ont été remises en état et un complément de copeaux de bois a été ajouté au sol afin de garantir une sécurité optimale aux utilisateurs des lieux.

4.2.7. Garderie Espace 1000 pattes

L'ensemble des travaux prévus dans le cadre du préavis 01/2023 a été effectué durant les vacances scolaires d'été. Seul le pavillon complémentaire et les locaux de devoirs surveillés n'ont pas encore pu être réalisés, dans l'attente de prises de position de l'ARASAPE (Association régionale d'action sociale du district d'Aigle et Pays-d'Enhaut).

En ce qui concerne les locaux situés à la Tour Rouge, la cuisine a été entièrement remplacée, le bureau insonorisé, la rambarde améliorée et le pourtour du bâtiment protégé contre l'intrusion de nuisibles par la pose d'une grille de protection.

4.2.8. Collège Lac

Divers travaux ont été effectués au Collège Lac :

- La pose de compteurs de chauffage afin de mieux répartir les frais et analyser les pertes de chaleurs
- Le remplacement de fenêtres
- Le remplacement d'urinoirs en fin de vie
- Le rafraîchissement de la classe N° 4 (peinture)
- L'entretien de la toiture et la réfection du crépi de façade
- Le remplacement et l'entretien de stores
- Le remplacement d'une pompe de refoulement
- Le remplacement de la conduite hydraulique de l'ascenseur.

Outre la pose d'une nouvelle cuisine, le foyer de l'établissement scolaire a également fait l'objet de travaux de mise en conformité aux normes incendie, de manière à pouvoir accueillir le nombre d'enfants prévus en toute sécurité. L'ensemble des fenêtres et portes a été changé en ce sens.

4.2.9. Collège de la Tour Rouge

Le système de vidéosurveillance a été mis à jour et divers travaux courants ont été effectués. Relevons que de multiples actes de dégradations volontaires ont été perpétrés en 2023 dans le bâtiment. Les faits les plus marquants ont été le déboîtement des siphons des WC et l'ouverture des robinets de manière à créer un dégât d'eau. Un problème qui s'est reproduit à plusieurs reprises. Le collège a également fait l'objet d'un cambriolage.

Le réseau d'évacuation des eaux du site a été remplacé, conformément au préavis 02/2023.

4.2.10. Entretien courant

Divers travaux d'entretien courant ont été effectués pour les bâtiments suivants :

- Maison de Ville
- Halle de la Tronchenaz
- WC publics
- Grand-Rue 43
- Garages Sous-le-Scex
- Dépôt de Planche-Boetrix
- Pavillons Collège Tour-Rouge
- Église catholique
- Dépôt de Jaquetan
- Bibliothèque
- Pavillons Collège Lac Nord.

4.2.11. Vandalisme

Les actes de vandalisme dans les locaux communaux nécessitent régulièrement des interventions de la part de notre Service de conciergerie. Outre les vitrages cassés et les espaces de jeux détériorés, le service est intervenu pour des dégradations répétées des WC publics, en particulier celui du débarcadère qui a dû être fermé. La structure même de la cuvette derrière le carrelage et le doublage ont été complètement endommagés.

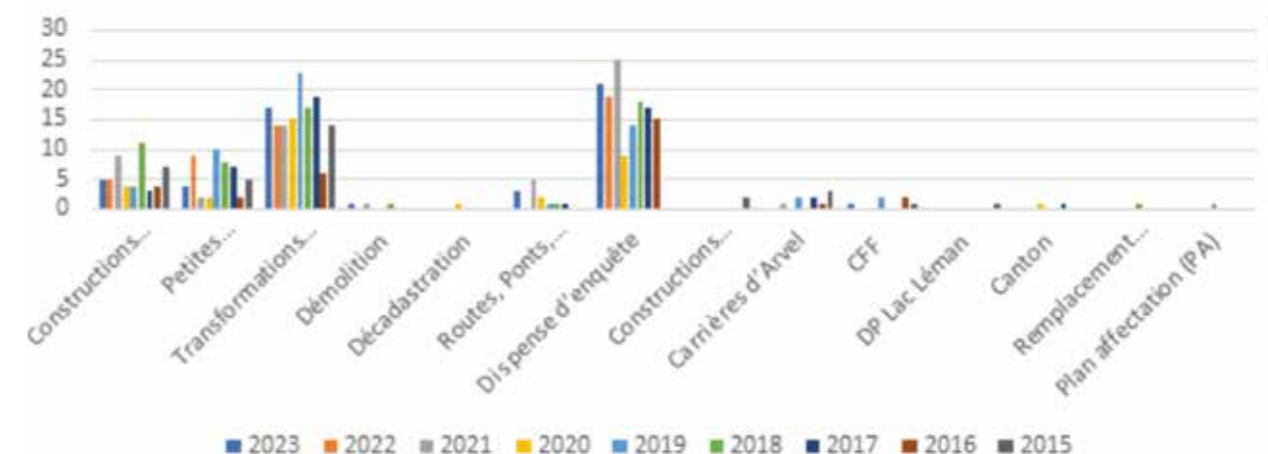
4.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME

4.3.1. Généralités

52 dossiers ont été soumis à l'enquête en 2023, soit :

| | |
|--|----|
| Constructions nouvelles | 5 |
| Petites constructions | 4 |
| Transformations intérieures, agrandissement | 17 |
| Démolition | 1 |
| Décastration | 0 |
| Routes, ponts, passerelles et places publiques | 3 |
| Dispenses d'enquête | 21 |
| Constructions provisoires | 0 |
| Carrières d'Arvel | 0 |
| CFF | 1 |
| DP Lac Léman | 0 |
| Canton | 0 |
| Remplacement conduites | 0 |
| Plan affectation (PA) | 0 |

Mises à l'enquête



4.3.2. Commissions municipales

Commission municipale de construction

La Commission de construction s'est réunie pour un dossier.

Commission municipale de salubrité

La Commission de salubrité s'est réunie à deux occasions à la demande de locataires.

Commission municipale d'urbanisme

La Commission municipale d'urbanisme s'est réunie à une reprise.

Commission municipale du Bourg

La Commission du Bourg s'est réunie à une reprise.

Commission municipale de l'énergie

La Commission énergie s'est réunie à une reprise en 2023.

4.4. VIGNES

Quantitativement, la récolte 2023 s'est avérée, dans l'ensemble, supérieure aux années précédentes :

| Récolte | 2023 | 2022 |
|------------|-----------------|-----------------|
| Chasselas | 3'970 kg | 3'360 kg |
| Pinot Noir | 934 kg | 1'126 kg |
| Garanoir | 489 kg | 434 kg |
| | 5'393 kg | 4'920 kg |

5. FORÊTS



Canapé forestier réalisé au bord du lac à l'occasion des 20 ans du triage.

5.1. FAITS MARQUANTS

5.1.1. 20 ans du Triage Veytaux-Villeneuve

La collaboration entre les équipes forestières des Commune de Villeneuve et Veytaux a soufflé en 2023 ses 20 bougies. Le Triage forestier du Haut-Lac a ainsi mis sur pied un certain nombre de manifestations tout au long de l'année, afin de célébrer cet anniversaire mais aussi mieux faire connaître le service auprès de la population.

Main dans la main avec le bureau technique et le Service de la sécurité publique, il a notamment pris part à l'inauguration des travaux de la route forestière de Chaude-Sonchaux début septembre (voir point 6.1.1.).

Le Triage forestier de Villeneuve-Veytaux a également réalisé un canapé forestier, dans l'espace de verdure, situé à quelques mètres des quais de Villeneuve. Un nouveau lieu de repos et de détente au bord du lac, dont les promeneurs ont pu profiter dès le mois de juin.

Les forestiers bûcherons ont choisi de symboliser leurs 20 ans de collaboration par une couronne, où il est possible de s'asseoir, de lire, de flâner ou se réunir en petits groupes pour discuter. Outre l'aspect détente, ce lieu a également pour objectif de valoriser le bois local et favoriser la biodiversité.

5.2. ACTIVITÉ 2023

En 2023, l'équipe des forêts a effectué les tâches suivantes :

| | 2023 | 2022 |
|--|----------------|------------|
| Forêts Coupes normales et forcées, sylviculture, bois de feu, entretien du matériel, formation apprentis, manifestations | 4'403 h | 3'412 h |
| Tourisme pédestre Entretien des sentiers et des places de pique-nique | 987 h | 1'019.25 h |
| Pâturages Débroussaillage, clôtures, réseau d'eau pour le bétail | 6 h | 9 h |
| Chalets, refuges Entretien, confection de tavillons | 240 h | 228 h |
| Routes Entretien courant, fauchage, débroussaillage, cours d'eau | 656 h | 614.25 h |
| Voirie, parcs et jardins Taille des arbres, déneigement, entretien divers, réalisations diverses | 1'026 h | 754.00 h |

Au 31 décembre 2023, **574** heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées à l'actif de la Commune de Villeneuve. Ces heures seront compensées durant l'année 2024.

5.3. COUPES 2023

Le plan de gestion validé par le Département de l'Environnement et de la Sécurité en 2020 prévoit une possibilité de coupes de 3'800 m³ par an dans les forêts communales et de 575 m³/an dans les forêts privées.

| Coupes | 2023 |
|--|---|
| Coupes dans projet sylvicole : préavis 17/2019 | 3'363 m ³ |
| Coupes courantes (budget) | 10 m ³ |
| Coupes forcées (budget) | 48 m ³ |
| Total | 3'421 m³ |
| | (y compris parcelles privées 4'422 m ³) |

L'équipe des forêts de la Commune de Villeneuve a coupé 877 m³ de bois en 2023. Les autres travaux, ainsi que le débardage, ont été confiés à des entreprises privées.

5.3.1. Projet sylvicole 2020-2024 : préavis 17/2019

Le projet sylvicole 2020-2024 a pour objectif de poursuivre et maintenir l'entretien des forêts protectrices de la Commune de Villeneuve, ainsi que dans les propriétés privées, et assurer de fait leur fonction de protection.

Récapitulatif des coupes 2023

| Lieux | Volumes |
|------------------------------------|---|
| Coupe Bois de Foyard, câblée | 1'210 m ³ <i>Propriété privée 239 m³</i> |
| Coupe Chênaie, tracteur | 298 m ³ |
| Coupe Gotale, tracteur | 73 m ³ <i>Propriété privée 110 m³</i> |
| Coupe Barmes, câblée | 488 m ³ <i>Propriété privée 109 m³</i> |
| Coupe Chênaie, câblée | 366 m ³ |
| Coupe Plancudrey, hélico | 100 m ³ |
| Coupe Joux du Grand Cartey, câblée | 580 m ³ |
| Coupe La Braye, hélico | 129 m ³ |
| Coupe Erniaule, tracteur | 119 m ³ |
| Coupe Vuadens, câblée | <i>Propriété privée 543 m³</i> |
| TOTAL | Propriété Commune de Villeneuve : 3'363 m³ <i>Propriétés privées : 1'001 m³</i> |

Précisions :

Les coupes câblées ont pour objectif de créer des ouvertures dans les peuplements pour rajeunir la forêt de protection sur de longues distances à partir de la route et à l'aide d'un téléphérique forestier provisoire.

Les coupes débardées par hélicoptère sont réalisées dans les endroits trop raides pour la mise en place d'un câble ou pour des interventions difficiles ou ponctuelles.

Les travaux réalisés à l'aide d'un tracteur avec grue se situent dans les abords immédiats des routes ou sur les places à bois pour du tri.

5.3.2. Coupes courantes et forcées

- Coupes pour le canapé forestier, les bassins de Chaude et autres utilisations de la Commune : 10 m³

- Coupe d'arbres secs au bord de la Tinière, au bord des routes de Chaude et de la Tinière : 38 m3
- Coupe d'arbres bostrychés à la Lunerie : 10 m3
- Broyage des souches et rejets du bas-marais de la Mure aux Saviez : 4'300 m2.

Ces travaux d'entretien des marais ont été subventionnés par la DGE (Direction générale de l'environnement). Ils ont été réalisés pour lutter contre l'atterrissement de la zone humide par les déchets ligneux.

5.3.3. Bois de feu

En 2023, la demande en bois de feu a augmenté fortement suite aux événements géopolitiques. La Municipalité a décidé d'augmenter le stock qui est ainsi passé de 165 stères en 2022 à 250 stères en 2023. À noter que le bois doit sécher au minimum 6 mois, idéalement 1 année avant de pouvoir être brûlé.

5.4. JEUNES PEUPELEMENTS

Chaque année, des plantations sont réalisées pour convertir un peuplement qui ne dispose pas de porte-graines, pour assurer le rajeunissement naturel, pour enrichir le mélange (en prévision du réchauffement climatique notamment ou améliorer un biotope), pour introduire une essence économiquement intéressante ou gagner du temps sur la couverture du sol (afin de lutter contre les plantes invasives par exemple).

Les plantations suivantes ont ainsi été effectuées en 2023 :

| Lieu de plantation | Quantité et essences |
|-------------------------------|--|
| Coupe câblée Erniaule-Rafevex | 275 arbres (érables, mélèzes, douglas, hêtres, saules) |
| Coupe câblée Auféru | 75 arbres (mélèzes, douglas, saules) |
| Lisière bas-marais de la Mure | 80 buissons (cornouillers, viornes, fusains, troènes, prunelliers, sureaux noirs, merisiers) |
| Sapins de Noël | 50 arbres |
| TOTAL | 480 arbres et buissons |

La lisière du bas-marais de la Mure a été plantée avec les écoles de Villeneuve.

5.5. CHÂTAIGNERAIE COMMUNALE

Les travaux d'entretien courant des parcelles communales ont été réalisés en partenariat avec l'APCV (Association des Propriétaires de la Châtaigneraie de Villeneuve).

5.6. FAUCHAGE, DÉBROUSSAILLAGE

Les plantations nécessitent un fauchage annuel afin d'éviter l'étouffement par la végétation concurrente. Ce travail est effectué jusqu'à ce que les arbres aient dépassé la strate herbacée.

| | |
|---|------------------|
| Fauchage plantations les Saviez | 9'300 m2 |
| Fauchage plantation Les Granges, ligne | 7'000 m2 |
| Fauchage châtaigneraie | 3'900 m2 |
| Fauchage plantations conduite Tinière | 4'100 m2 |
| Fauchage plantations Barmes, ligne | 3'400 m2 |
| Lutte contre les buddleias ligne les Granges 2019 | 21'850 m2 |
| Lutte contre les buddleias ligne les Granges 2012 | 16'960 m2 |
| Lutte contre les ronces châtaigneraie | 3'895 m2 |
| Total | 70'405 m2 |

5.7. SOINS CULTURAUX

Les soins cultureux sont des éclaircies dans les jeunes forêts qui permettent de régler le mélange des essences et assurer un développement stable des arbres. Généralement, les arbres coupés restent à même le sol.

| | |
|---|-----------------|
| Soins cultureux aux Pierraires (collectifs), estimation | 4'000 m2 |
| Total | 4'000 m2 |

5.8. LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

La lutte contre les néophytes (plantes envahissantes) a été effectuée sur la butte antibruit des Fourches, ainsi que le long de la Tinière, le long du couloir de Plancudrey et le long des routes forestières. Les Buddleias de David ont été arrachés avec un treuil ou manuellement.

La lutte contre la Renouée du Japon a été effectuée sur la butte du stand de tir 300 m

aux Fourches, ainsi que Chez les Rois. Plusieurs passages d'arrachage sont nécessaires, durant la période de végétation, afin de diminuer la prolifération de cette plante. Les végétaux sont évacués et incinérés à la SATOM.

À noter qu'en 2023, un forestier bûcheron de la commune a été désigné pour suivre les différents foyers et rester au fait des différentes techniques de lutte.

Pour la partie de son territoire se situant en plaine, Villeneuve travaille en groupe avec différentes communes afin de coordonner les efforts en matière de lutte contre les plantes invasives. Pour la partie montagneuse de la commune, Villeneuve a intégré un groupe de coordination du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

5.9. ENTRETIEN DES CHALETS ET ALPAGES

Les études en lien avec la réfection des chalets de Chaude, Plan d'Areine et les travaux sur le réseau d'eau des alpages ont débuté. Plusieurs variantes ont été présentées à la Municipalité et à notre amodiateur par le Bureau d'architectes mandaté. La mise à l'enquête préalable aura lieu début 2024.

5.9.1. Chalet de Chaude, écurie

Deux bassins ont été réalisés en automne par l'équipe des forêts. Ils seront installés au printemps 2024.

5.9.2. Alpages : entretien courant

La mise en place et le retrait annuel des conduites d'eau qui traversent des couloirs à avalanches ont été réalisés à Vuadens et à Plan d'Areine.

5.10. SENTIERS PÉDESTRES

5.10.1. Fréquentation

Le Service des forêts constate cette année encore une nette augmentation de la fréquentation des sentiers pédestres.

987.25 heures de travail ont été consacrées à des travaux d'entretien sur l'ensemble des chemins de randonnée.

5.10.2. Travaux divers

Un troisième escalier a été créé sur le sentier Villeneuve-Sonchaux.

La barrière du sentier Erniaule-Rafevex a été remplacée et quelques marches aménagées.

Les mains-courantes du passage escarpé du Pas à l'Âne ont été rénovées par une entreprise spécialisée.

Dans un souci d'uniformisation avec les panneaux du Sentier des Vignes, la nouvelle signalétique du Sentier des Hameaux a été commandée. Elle sera mise en place au printemps 2024.

5.11. ROUTES FORESTIÈRES

Les travaux d'entretien courants (épierrage, fauchage, élagage...) ont été effectués.

La route forestière La Joux-Erniaule a été remise à niveau.

La Municipalité avait mandaté en 2022 le bureau d'ingénieurs Silvaplus SA pour estimer les travaux nécessaires à l'entretien de la route forestière Erniaule-la Braye. Les résultats de l'étude ont été présentés. Les Communes de Noville et Rennaz participeront aux frais de réalisation de ces travaux, selon la convention d'entretien.

5.12. COURS D'EAU

Plusieurs arbres tombés dans la Tinière ont été retirés afin d'éviter les embâcles (accumulation naturelle de matériaux apportés par l'eau).

5.13. CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX DIVERS

Une cabane en saule a été réalisée dans la cour du Collège de la Tour Rouge, dans le cadre du projet de renaturation de l'espace.

Le portail du Jardin médiéval a été restauré.

5.14. ÉVÉNEMENTS

Le Service des forêts a pu présenter les métiers de la forêt à des élèves, dans le cadre d'une journée de présentation aux classes d'écoles organisée par la CIEHL (Service des affaires intercommunales de la Riviera).

Lors de la Biennale de sculpture sur bois de Villeneuve, une yourte a été érigée dans le jardin de la cure protestante pour recevoir la manifestation. Cette réalisation, qui a depuis été démontée, reste à disposition des Communes de Veytaux et Villeneuve pour d'autres manifestations.

L'équipe s'est rendue fin août à la Foire forestière de Lucerne.

Un samedi de septembre, la Commission du Personnel a organisé une grillade avec les familles des employés communaux.

Elle a pris part à la Fête de la Courge 2023, ainsi qu'à la mise en place et à l'animation de la fenêtre de l'Avent.

Une vente de sapins de Noël a été organisée en collaboration avec les Chalets des Grenouilles.

5.15. ÉQUIPE FORESTIÈRE ET FORMATION

L'apprenti de troisième année a obtenu son CFC de forestier bûcheron et un nouvel apprenti de première année a été engagé.

Un employé de l'équipe a poursuivi ses modules de formation pour l'obtention du titre de contremaître forestier. Cette formation a lieu sur deux ans. La Commune de Veytaux y contribue financièrement.

5.16. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Le préavis pour l'achat d'un tracteur forestier, d'une remorque à bois, ainsi que d'une épareuse a été adopté par le Conseil communal.

5.17. BIODIVERSITÉ

5.17.1. Abeilles

La production de miel 2023 s'est élevée à 115 kg contre 76 kg en 2022.

Le Service des forêts a réalisé un espace d'accueil à Plancudrey, dans le cadre d'un projet des écoles de Villeneuve.

5.18. PATRIMOINE ARBORÉ DE LA COMMUNE

Plusieurs arbres ont été coupés sur le domaine communal pour des raisons sanitaires et sécuritaires principalement.

Les plantations compensatoires ou de remplacement d'arbres ont été effectuées par la voirie.

La taille des arbres a été assurée par le jardinier de la commune. L'arrosage des jeunes arbres a été confié à une entreprise privée.

L'équipe des forêts est intervenue pour des arbres privés tombés lors d'une tempête durant l'été 2023, notamment pour le vénérable saule pleureur du château.

Un contrôle de l'arbre de l'Île de Peilz a été effectué par un arboriste. L'arbre est globalement en bonne santé. Quelques taches de pourriture sont toutefois présentes.

La Municipalité a mandaté le Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour identifier les arbres remarquables sur l'ensemble du territoire communal. Ce travail sera effectué lors de l'année 2024.

5.19. PARC NATUREL RÉGIONAL GRUYÈRE PAYS-D'ENHAUT

Villeneuve est représentée au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut par son municipal des forêts, ainsi que son garde forestier. Le temps consacré à cette activité par ce dernier est réparti entre les trois partenaires du triage (Veytaux, Villeneuve, canton). Cette présence permet à la commune d'être active dans la réalisation des divers projets qui touchent son territoire.

En 2023, le parc a financé la première phase de chiffrage du projet d'agrandissement de la châtaigneraie de Villeneuve. Un préavis en ce sens sera présenté au Conseil Communal en 2024.

6. TRAVAUX



Dominique Pythoud, municipal en charge des travaux et forêts en compagnie de son homologue de la Commune de Veytaux, Igor Rinaldi.

6.1. FAITS MARQUANTS

6.1.1. Inauguration de la route Villeneuve-Sonchaux

2023 a été marquée par la fin de la réfection de la route forestière Villeneuve-Sonchaux. Si des travaux de renforcement des accotements de la chaussée doivent encore être réalisés en 2024, les marquages routiers et les dernières finitions ont été terminés.

L'inauguration officielle du tronçon a ainsi eu lieu le 2 septembre. Intitulée « Une route pour tous ! », la manifestation a été organisée conjointement par le bureau technique, le Triage forestier Villeneuve-Veytaux et la sécurité publique. Lors de cette journée, les différents utilisateurs de la route (vignerons, agriculteurs, forestiers, transporteurs, etc.) ont pu se présenter au public et partager leurs connaissances avec la population. Une place de fête avec cantine et orchestre a été mise en place à la Taluse. Quatre classes d'élèves sont également venues découvrir les hauts de la commune le jour précédent, le long d'un itinéraire didactique.

Pour rappel, la route Villeneuve-Sonchaux permet de rejoindre le col de Chaude et les chalets d'alpage communaux de Villeneuve situés dans le vallon de la Tinière. Près de deux ans de travaux auront été nécessaires pour refaire le tronçon fortement abîmé par le temps et comportant des dégâts importants au niveau de son revêtement.

6.1.2. Réfection de la route de Valleyre

Les travaux relatifs au remplacement des conduites d'eaux usées, eau potable et eaux claires sur la route de Valleyre ont démarré. La première étape a pu être achevée et la circulation a été rétablie sur l'entier du tronçon routier durant les fêtes de fin d'année. La réfection complète des enrobés est en cours.

Les travaux se poursuivront en 2024. Ils seront terminés en septembre avec la pose des revêtements définitifs. Les services de télécommunications (Romande Énergie, Génédis, Swisscom, etc.) prennent également part aux travaux en renouvelant leurs tubes et chambres enterrées.

6.1.3. Dépôt communal d'Arvel

L'utilisation du dépôt communal d'Arvel pour y installer la future déchetterie a pour conséquences de devoir construire deux nouvelles infrastructures pour compenser la perte des surfaces occupées par les Services de voirie et des forêts dans ce bâtiment. La Municipalité a, après un appel d'offres, mandaté deux bureaux d'architectes pour réaliser les travaux préparatoires en vue de présenter au Conseil communal deux préavis de crédits d'étude :

- Le premier concerne une halle, permettant de loger les bureaux, le matériel de voirie actuellement logé en Arvel et à la Tronchenaz, ainsi que les véhicules du service sis sur le site des Saviez.
- Le second prévoit un nouveau local et dépôt pour l'équipe des forêts aux Paquays. Cette construction permettra de regrouper toutes les activités du service sur un même lieu. La parcelle prévue permettrait également d'accueillir une place à bois régionale pour le stockage du bois couché en cas de tempête et pour son arrosage.

6.2. PERSONNEL

Un employé polyvalent a été engagé au mois de mai 2023. Ce dernier est appelé à effectuer tous types de travaux au sein de l'équipe de la voirie.

6.3. TRAVAUX DIVERS

6.3.1. Rives du lac

Les travaux d'enrochement destinés à renforcer la protection des digues entre la plage des Marines et le port Arthur se sont poursuivis en 2023. Les enrochements ont été déposés au moyen d'un camion-grue.

Le service a bénéficié d'un nouvel équipement (grue et grappin pour son Reform T10, selon préavis no 11/2022), afin de procéder au curage des ports de l'Eau-Froide et de l'Ouchettaz.

6.3.2. Parcs et jardins

Arborisation du parc urbain (Ouchettaz)

Lors de l'année 2023, il a été procédé au remplacement de nombreux arbres et arbustes en fin de vie, notamment le long des quais, entre le débarcadère et le Port de l'Ouchettaz. Les travaux ont été réalisés par l'équipe de voirie ainsi que par des entreprises mandataires, sous la supervision du garde forestier.

Arbres et mobilier à la rue du Collège

Les arbres présents à la rue du Collège, devant la PPE le Raisin, l'administration communale, ainsi que la BCV étaient en fin de vie. Leur remplacement était obligatoire. D'importants travaux ont ainsi été réalisés pour remplacer les bacs en béton qui accueillait ces arbres. L'aménagement de bacs ronds en lieu et place permettra de créer des bancs publics.

Les travaux se termineront en 2024 par la pose des deniers bacs et des revêtements définitifs.

Tempête de juillet 2023

Une forte tempête s'est abattue sur Villeneuve dans le courant du mois de juillet. Plusieurs arbres sont tombés à la suite des fortes rafales de vent, causant notamment la chute du vénérable arbre situé en face du restaurant du château.

Un feuillu est également tombé sur une villa dans le quartier du chemin du Pissot. D'importants travaux de réfection de la toiture ont été entrepris. Il a également été procédé au remplacement d'une pergola.

L'évacuation des arbres et certains travaux paysagers relatifs à cet événement ont été effectués par les équipes des forêts et de la voirie.

Place de jeux de l'Ouchettaz

Le Service de voirie a réalisé une série de travaux de réfection au sein de la place de jeux de l'Ouchettaz. Le tunnel en béton, de même que le bac à sable, ont été remplacés. Une première rangée de haies, en fin de vie, a été arrachée et de nouveaux arbustes ont été replantés. Des bordures en granit ont été déposées afin de délimiter les surfaces.

6.4. TRAITEMENT DES DÉCHETS

6.4.1. Déchets collectés en 2022 et 2023 :

| | Poids en tonnes - 2022 | Poids en tonnes - 2023 |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Ordures ménagères | 1'256 | 1'229 |
| Objets encombrants | 261 | 200 |
| Déchets compostables | 340 | 282 |
| Papiers + cartons | 371 | 369 |
| Verre | 234 | 391 |
| Métaux | 26 | 26 |
| Huiles minérales et végétales | 2 | 2 |
| Total | 2'499 | 2'499 |
| Population résidente au 31 décembre | 6'053 habitants | 6'188 habitants |

6.4.2. Commission des déchets

La Commission technique des déchets s'est réunie une fois en 2023.

6.5. EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES

Des travaux de curage des eaux claires (EC) et eaux usées (EU) ont été réalisés en fonction des besoins en fin d'année.

Plusieurs canalisations ont été remplacées dans le cadre des travaux routiers en lien avec la route de Valleyre (voir point 6.1.2.).

6.6. STATIONS DE RELEVAGE ET DE POMPAGE

Un entretien régulier des installations a été effectué.

6.7. PISCINE

6.7.1. Ouverture et fréquentation

La piscine a ouvert ses portes du 13 mai au 10 septembre 2023. La saison a été bonne en termes de fréquentation, en raison de conditions météorologiques très favorables. Aucun problème majeur n'est venu perturber la baignade des visiteurs, lesquels montrent toujours autant d'enthousiasme à fréquenter le site.

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---------------------------------|--------|---------|--------|
| Nombre d'entrées pour la saison | 45'201 | 50'275* | 25'458 |
| Fermeture anticipée | 12 | 7 | 17 |
| Fermeture pour la journée | 1 | 2 | 2 |
| Jours de beau temps | 79 | 100 | 59 |

*Réajustement du chiffre du rapport 2022 lequel mentionnait par erreur 47'935.

Le montant encaissé relatif aux entrées de la saison 2023 se monte à 180'927 francs.

6.7.2. Travaux d'entretien

Divers travaux d'entretien courant ont été réalisés tout au long de l'année dans et autour des bassins :

- Le revêtement de sol des deux places de ping-pong a été changé
- La porte des toilettes hommes a été remplacée
- Les bancs des vestiaires hommes et femmes ont été repeints
- La vitre de la porte du pédiluve, côté lac, a été changée
- Quatre à cinq catelles sur le sol de la pataugeoire ont été réparées
- Le régulateur électronique de la pompe de circulation a été remplacé
- Les vitres entre le lac et la pataugeoire ont été remplacées
- Un radeau flottant a été mis en place par une société privée
- Les chaînes pour l'encrage (environ 15 mètres) ont été installées dans le lac.

6.7.3. Personnel

Deux gardiens ont été absents durant une à deux semaines. L'un, suite à un arrêt maladie, et l'autre suite à un accident. Cela a engendré des perturbations dans le planning. Des mesures urgentes ont dû être prises afin de trouver des personnes pour les remplacer.

Selon M. Fabien Nicolet, responsable de la piscine, les ressources ne sont pas suffisantes durant les jours de forte fréquentation, des jours en augmentation constante en raison d'étés toujours plus secs et chauds. Le recrutement de personnes auxiliaires supplémentaires doit être envisagé pour 2024. Le maintien d'un effectif adéquat est essentiel pour garantir la sécurité des usagers.

6.8. PORT

6.8.1. Places en location

La liste d'attente pour la location d'une place de port est la suivante :

À l'eau :

- Villeneuvois : 82
- Extérieur : 257

À terre : 35

4 places ont pu être allouées suite au départ de locataires. Il est à relever que le nombre de demandes augmente régulièrement chaque année.

6.8.2. Travaux divers

Le changement des chaînes mères et secondaires a été opéré au printemps 2022, sans qu'il soit nécessaire de déplacer les bateaux. Celles-ci avaient été contrôlées en 2021 et il avait été constaté une usure prononcée sur un nombre important de maillons.

6.9. ÉCLAIRAGE PUBLIC

10 mâts en mauvais état ont été remplacés en 2023 dans la zone de la plage des Marines. Un renouvellement annuel a en effet été programmé suite au contrôle général réalisé en 2022. Le remplacement de mats est également prévu à la rue du Collège dans le cadre des travaux en cours (voir 6.3.2. Parcs et jardins).

À l'image de l'an dernier, plusieurs accidents de la circulation ont endommagé des candélabres et ont nécessité leur remplacement.

6.10. VÉHICULES

Vous trouverez en pages 48 et 49 la liste des véhicules et des machines utilisées par les Services de voirie, des forêts et de la sécurité publique en 2023.

Il est procédé chaque année, ou en fonction des besoins des services, à un renouvellement de la flotte. Les engins sont remplacés en fonction des critères suivants :

- Problèmes techniques récurrents et frais de réparation, usures importantes
- Travaux importants suite à la convocation pour l'expertise
- Année de mise en circulation
- Modification des besoins des services.

La planification de renouvellement est discutée et approuvée par la Municipalité. Elle tient compte également des demandes formulées par le service.

6.10.1. Véhicules immatriculés

| N° | Marque | Genre | Plaque | Section |
|----|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------|
| 1 | Demico Dem II | Remorque | VD 407481 | Voirie |
| 2 | COMPAIR DLT 0408 | Remorque | VD 5234 | Voirie |
| 3 | JOHN DEER 3720 | Chariot à moteur | VD 691044 | Voirie |
| 4 | JCB TLT 25d | Chariot de travail | VD 7463 | Voirie |
| 5 | Pm-Trac 3825 | Tracteur | en att. immatriculation | Forêts |
| 6 | Humbaur Deluxe HGK 303218-21 PF 60 | Remorque frigorifique | VD 401673 | Manifestations |
| 7 | VW Caddy | Fourgon | en att. immatriculation | Voirie |
| 8 | Morier MR 75 | Remorque | VD 406615 | Voirie |
| 9 | Morier RP 75 | Remorque | VD 415197 | Police |
| 10 | Jeep Renegade | Voiture | VD 270631 | Police |
| 11 | Reform Muli 860 | Camion | VD 7102 | Voirie |
| 12 | Fiat Doblo | Voiture gaz | VD 477430 | Concierges |
| 13 | Scattolini SA 600 A | Remorque | VD 400810 | Police |
| 14 | Toyota Dyna | Camionnette | VD 217339 | Jardin |
| 15 | Garia City EC | Véhicule électrique | VD 20723 | Voirie |
| 16 | Toyota Hilux 4x4 | Camionnette | VD 56706 | Forêts |
| 17 | Humbaur HT 2500 G | Remorque | VD 407454 | Voirie |
| 18 | Buster Mini | Bateau port | VD 29571 | Port |
| 19 | Fiat Doblo | Voiture gaz | VD 376997 | Voirie |
| 20 | Fiat Doblo (sera remplacée par le 7) | Voiture gaz | VD 376901 | Fontainier |
| 21 | Reform Muli T10X | Camion | VD 140385 | Voirie |
| 22 | Posch M62748MHSAR | Remorque de travail | VD 2021 | Forêts |
| 23 | Volkswagen ID.3 PA Business Pro | Voiture | VD 258404 | Voirie |
| 24 | Isuzu NLR 87 | Voiture | VD 33636 | Voirie |
| 25 | Humbaur HUK 2700 | Remorque | VD 421201 | Port |
| 26 | VW Crafter | Camionnette | VD 80793 | Voirie |
| 27 | Balayeuse (Schmidt Swingo) | Voiture | VD 9094 | Voirie |
| 28 | Toyota Hiace | Fourgon | VD 289805 | Police |

| | | | | |
|----|---------------------|------------------|----------------|---------------------|
| 29 | Humbaur Senko | Remorque | VD 427452 | Voirie et Bâtiments |
| 30 | Stagmobil LR | Scène mobile | VD 428299 | Manifestations |
| 31 | Radeaux | Engin flottant | VD 41047+41048 | Manifestations |
| 32 | VW T6 | Fourgon | VD 379172 | Voirie |
| 33 | Ford Transit Custom | Bus citadin Ford | VD 273133 | Commune |
| 34 | Toyota Hilux 4x4 | Camionnette | VD127122 | Forêts |

6.10.2. Véhicules et machines non immatriculés

| N° | Genre | Marque |
|----|-------------------------------|-----------------------|
| 1 | Aspirateur | Glutton |
| 2 | Broyeuse hacheuse | Eliet Prof |
| 3 | Epandeur automatique (HS) | Schilder |
| 4 | Lames à neige (3) | Boshung type BF8-220 |
| 5 | Motofaucheuse | Reform 416 K |
| 6 | Distributeur : saleuse Reform | Boschung |
| 7 | Compresseur | CompAir |
| 8 | Toyota SDIS | Toyota |
| 9 | Nacelle | JLG/X17 JPlus |
| 10 | Motofaucheuse | AEBI CC 110 |
| 11 | Fraiseuse à neige | Reform Muli 860 |
| 12 | Tronçonneuse | Stihl MS 251.325 |
| 13 | Désherbeuse | Auxigreen III Premium |
| 14 | Débroussailleuse | FR 460 TC-E |
| 15 | Taille-haies | HS82R |
| 16 | Grue Muli T10X | Palfinger |
| 17 | Pilonneuse électrique | Wacker Neuson |
| 18 | Mini-pelles | Cat |
| 19 | Tronçonneuse | MSA 220TC 30cm |
| 20 | Taille-haies | HSA 100 |
| 21 | Pelle sur chenilles | Caterpillar |
| 22 | Groupe Electrogène | AJ 110 kVA |
| 23 | Débroussailleuse | FR 460 TC-EFM |
| 24 | Groupe Electrogène poortable | Diesel 15000 TA XL |
| 25 | Plaque vibrante | 1340 WE |
| 26 | Batterie | BOB14 |

7. SERVICE DES EAUX



7.1. FAITS MARQUANTS

7.1.1. Production d'eau

L'année 2023 a été caractérisée par des périodes assez sèches, suivies de précipitations soutenues. Les apports en eau du Vallon de la Tinière ont permis de maximiser la production d'eau et ainsi de diminuer les achats à EPUDHEL (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution d'eau du Haut-Lac).

Le réseau interconnecté des communes d'EPUDHEL et le système de pompage ont également permis d'assurer la distribution d'eau sur la Commune de Villeneuve en période d'étiage.

Achat d'eau en m³

| Trimestre | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------|
| 1er | 110'255 | 118'100 | 170'713 | 54'619 | 59'215 | 28'985 | 44'070 | 28'504 | 8'370 |
| 2e | 141'780 | 123'757 | 171'154 | 87'611 | 98'275 | 53'369 | 57'890 | 48'161 | 37'504 |
| 3e | 193'004 | 164'974 | 144'077 | 181'930 | 108'178 | 115'364 | 89'508 | 151'135 | 64'473 |
| 4e | 154'777 | 180'014 | 92'143 | 135'734 | 22'604 | 75'256 | 83'369 | 29'454 | 38'234 |
| | 599'816 | 586'845 | 578'087 | 459'894 | 288'272 | 272'974 | 274'837 | 257'254 | 148'581 |

7.1.2. Conduite d'adduction et traitement de l'eau

La commune dispose d'un droit d'eau de 300 litres/minute sur la source du « Confin du Renard », gérée par le SIGE. Cette source n'a pas d'ultrafiltration et possède un niveau de turbidité assez élevé lors de fortes précipitations. Elle n'est pas consommable. Le Service des eaux est donc régulièrement amené à devoir fermer la vanne et déverser ces eaux dans le ruisseau.

Une installation de fermeture automatique a été mise en place en 2023 dès que la turbidité dépasse la valeur seuil. Elle s'ouvre à nouveau dès que la situation est rétablie.

7.1.3. Production d'électricité

Le turbinage de l'eau potable a connu une année pleine avec des conditions hydrauliques assez favorables et des précipitations régulières tout au long de 2023. Cette situation a permis de produire plus de 850'000 kWh, soit près du double de l'année passée.

| | Production totale | Consommation totale | Autoconsommation |
|-------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| 2021 | 505'133,38 kWh | 101'389,07 kWh | Non comptabilisée |
| 2022 | 410'844,77 kWh | 86'265,64 kWh | 71'386,91 kWh |
| 2023 | 850'117.08 kWh | 80'637.53 kWh | 80'361.99 kWh |

Selon les décomptes de Romande Énergie, l'injection de courant dans le réseau a ainsi rapporté 138'922.05 francs. À cela s'ajoute l'autoconsommation pour un montant de 29'484.20 francs. Cela porte le résultat à **168'406.25 francs**.

7.2. RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

Le Service des travaux a contrôlé et révisé 15 bornes hydrantes. Il suit également les réparations sur les raccordements privés.

7.2.1. Travaux réalisés sur le réseau communal

- Route de Valleyre : remplacement de la conduite d'eau
- Installation pour l'arrosage et goutte à goutte pour la haie du Camping des Horizons Bleus.

7.2.2. Fuites réseau

En février 2023, une fuite entre la route de Chaude et la route Sur la Rivaz est signalée. Elle provient d'une conduite sise dans les vignes de la parcelle 529. Réparée, celle-ci reste néanmoins en mauvais état et nécessitera un remplacement dans les prochaines années.

En juillet, une fuite a eu lieu sur la route de Champfleuri, générant des dégâts sur le domaine privé. Deux Wagas sont posés.

En novembre, une fuite a été détectée sur le réseau d'eau de Valleyre, au-dessus du chantier ouvert. En décembre, une deuxième fuite est signalée. Elle sera réparée début 2024.

7.2.3. Fuite branchements

- Route du Clos du Moulin 24 à 32

7.2.4. Entretien appareillages

- Révision annuelle de la vanne Clayton à la route de Valleyre
- Révision annuelle de la vanne Clayton de la route de Plancudrey
- Entretien des déshumidificateurs des réservoirs Chanoz, du Crêt 1+2, Pissot et au Cimetière
- Entretien des pompes Carteraz no 10 et 11.

7.3. ENTRETIEN DES RÉSERVOIRS

L'entretien annuel des réservoirs a été effectué à l'automne.

L'entretien du réservoir de Plancudrey sera quant à lui effectué début 2024.

7.4. POMPAGE

Les pompes de surpression de la Cartéraz ont fait l'objet d'une révision annuelle.

7.5. FONTAINES

Afin d'économiser l'eau et ainsi diminuer l'achat d'eau à EPUDHEL, la mesure de fermeture des fontaines en période hivernale a été reconduite.

7.6. MESURES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Les données sont disponibles sur le site internet de la commune www.villeneuve.ch. Pour plus de renseignements, il est également possible de se rendre sur : <http://trinkwasser.ch>.

8. FORMATION ET JEUNESSE



8.1. FAITS MARQUANTS

8.1.1. Structures pré et parascolaire

La fréquentation de l'Espace 1000 pattes (crèche) et de l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) Oxy'Jeune à Villeneuve ne cesse d'augmenter. La salle du foyer au Collège Lac a dès lors été aménagée afin de répondre à la demande et recevoir de jeunes enfants. Un espace pour les devoirs et une cuisine ont été créés. Des travaux qui ont engendré une mise aux normes de certains éléments en matière de protection incendie : remplacement des portes par des modèles étanches au feu (EI 30) par exemple.

8.1.2. Bâtiments de la Tour Rouge

Des travaux de mise aux normes ont également été entrepris en 2023 dans les bâtiments scolaires de la Tour Rouge, à l'image de la cuisine. Les bureaux de la direction ont été améliorés au niveau de leur isolation thermique. Une salle de pause et de réunion a été réalisée à l'intention des collaborateurs.

8.2. ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE VILLENEUVE HAUT-LAC

8.2.1. Organisation

L'école est soutenue par l'ASPIHL, l'Association scolaire et parascolaire du Haut-Lac, dans une collaboration constructive autour des thèmes suivants :

- L'achat de mobilier et de tableaux interactifs
- L'organisation des camps, courses et manifestations
- Les activités culturelles
- Les transports scolaires
- Les devoirs surveillés
- Le réfectoire scolaire
- Le sport scolaire facultatif
- Les projets de construction scolaire.

8.2.2. Effectifs

L'année scolaire 2023 – 2024 a commencé le 21 août 2023 avec 1'416 élèves. Parmi cet effectif, 733 enfants habitent Villeneuve. Les Collèges de la Tour Rouge et du Lac abritent 52 classes de la 1 P à la 11 S et accueillent des élèves domiciliés à Villeneuve, Rennaz, Roche, Chessel et Noville, notamment au secondaire. 26 élèves de Villeneuve sont scolarisés dans les classes de 7P et 8P de Roche.

8.2.3. Encadrement

Les élèves de l'entier de l'établissement sont encadrés par 159 membres du corps enseignant et 15 assistantes à l'intégration.

Parmi les membres du corps enseignant, 2 médiatrices et 1 médiateur sont à disposition des enseignants, des élèves et de leurs parents pour les écouter, partager avec eux, les aider à trouver des solutions à leurs préoccupations scolaires, familiales ou personnelles.

D'autres professionnels collaborent directement avec l'école :

- L'infirmière scolaire propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être
- L'éducatrice en milieu scolaire accompagne les élèves qui rencontrent des difficultés d'ordre affectif, relationnel, social ou familial qui les empêchent d'évoluer positivement dans leur parcours scolaire. La prestation vise à favoriser le bien-être, la sécurité et la réussite scolaire de l'élève
- La conseillère école-famille favorise la collaboration entre les familles, les enseignants et les différents intervenants dans l'environnement social, sanitaire et culturel de l'élève
- Les PPLS (2 psychologues, 1 psychomotricienne et 2 logopédistes en milieu scolaire) aident au développement de l'enfant et de l'adolescent en lui permettant de rétablir son processus évolutif et d'accéder aux apprentissages

- Le travail administratif est réalisé par 4 secrétaires et 1 apprentie
- La direction de l'établissement est assurée par 3 doyennes, 3 doyens et 1 directrice.

8.2.4. Bibliothèque scolaire

D'importants travaux de remise en état du sol de la bibliothèque ont dû être entrepris, occasionnant une fermeture temporaire du lieu. Le poste de bibliothécaire scolaire a été repourvu en 2023. La bibliothécaire effectue son travail en collaboration avec une agente en information documentaire.

8.2.5. Approche du monde professionnel

L'école peut compter sur une conseillère en orientation professionnelle. Elle est à disposition des élèves de 10 et 11 S, de leurs parents et des enseignants. Elle informe, conseille et accompagne les élèves dans la construction de leur projet de formation.

Une enseignante est responsable de l'approche du monde professionnel et collabore à la mise sur pied d'actions permettant aux élèves de trouver une formation. Les élèves de 10S effectuent des stages dans le monde professionnel durant l'année scolaire.

En novembre, les élèves de 10 et 11S se sont rendus au Salon des métiers et de la formation à Lausanne. En décembre, des jeunes ont également pu participer au « speed recruiting » du Chablais à Aigle, leur permettant d'expérimenter des entretiens, d'approcher des employeurs et parfois de décrocher un stage, voire une place d'apprentissage.

En collaboration avec l'Économie Région Haut-Lac (ERHL), diverses actions ont pu être menées afin de promouvoir la formation professionnelle par l'apprentissage. Des entreprises ont ouvert leurs portes aux élèves de 9S, afin de leur permettre de découvrir la diversité des branches d'activité de la région et certaines professions parfois moins connues. Des entrepreneurs sont venus rencontrer les élèves de 10S lors d'une matinée de présentation. Pour les 11S, des rencontres en petits groupes ont eu lieu avec des entreprises en recherche d'apprentis. L'école se réjouit de la collaboration fructueuse qui s'est mise en place avec l'ERHL en 2023.

8.2.6. Projets

De plus en plus d'enseignants font le choix de permettre à leurs élèves d'apprendre avec et dans la nature : en forêt, au jardin, au bord du lac. Un projet autour des ruches a ainsi vu le jour en 2023.

8.2.7. Promotions scolaires

Pour la première fois, les promotions ont eu lieu en deux parties le 29 juin 2023. En effet, la salle de la Rotzérane à Roche n'était pas suffisamment grande pour accueillir les 108 élèves et leurs familles, à l'occasion de la remise des certificats de fin de scolarité.

8.2.8. Conseil d'établissement

En 2023, le Conseil d'établissement s'est réuni 5 fois afin d'échanger autour de sujets et de projets directement en lien avec l'école. Il se compose d'une délégation de tous les acteurs qui prennent part activement à la vie scolaire : représentants des autorités, des parents d'élèves, des sociétés et de l'école.

9. ACTION SOCIALE



9.1. FAITS MARQUANTS

9.1.2. Nouvelle TSP

M. Julien Richard a souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle après plus de 14 ans passés à Villeneuve comme Travailleur social de proximité (TSP). La Municipalité a ainsi engagé une nouvelle collaboratrice pour le remplacer en la personne de Mme Odete Bernard. Celle-ci a pris ses fonctions le 1er septembre 2023. Les deux professionnels ont collaboré en binôme jusqu'à la fin de l'année.

Suite à l'arrivée de Mme Odete Bernard, de nouvelles prestations d'accompagnement (voir point 9.2.1.) et activités socioculturelles hebdomadaires ont été mises en place, aux côtés de celles déjà proposées aux jeunes jusqu'ici : danse orientale, yoga, atelier d'expression théâtrale notamment (voir point 9.2.6.)

9.1.3. Fête Arc-en-ciel le 10 juin

Mise sur pied par la Commission d'intégration, la 17ème Fête multiculturelle Arc-en-Ciel a une nouvelle fois fait le plein de visiteurs, le samedi 10 juin, dans la cour du Collège de la Tour Rouge, avec plus de 600 participants. Trampoline, peinture ou bricolages : plusieurs activités gratuites étaient au programme dès 14h pour les enfants. Dès 18h, des stands

de cuisine du monde proposaient des spécialités italiennes, ukrainiennes, sénégalaises, chiliennes, érythréennes, indiennes et suisses.

En soirée, le public a pu découvrir sur scène les propositions artistiques des jeunes talents de l'école de Villeneuve, ainsi que du chœur des écoles. En tête d'affiche, le groupe Disco-Barrière a présenté un répertoire alliant musique balkanique, musique rock, gospel ou encore calypso. Pour finir, Pietro Costanzo, fringant retraité villeneuvois, a fait danser les derniers participants jusqu'à minuit.

Durant l'après-midi, une douzaine de personnes migrantes habitant Villeneuve ont été interviewées et prises en photo. Leurs portraits seront présentés lors de la Fête Arc-en-Ciel 2024.

9.2. TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

Durant l'année 2023, le secteur jeunesse a pérennisé, développé et proposé de nouvelles prestations. Les professionnels, M. Richard puis Mme Bernard, ont également assuré des suivis individuels, mettant notamment l'accent sur l'insertion socioprofessionnelle.

9.2.1. Accompagnement éducatif

L'accompagnement et le soutien aux jeunes, dans le cadre d'entretiens individuels, représentent le cœur de l'intervention du TSP à Villeneuve. En 2023, 44 jeunes âgés de 12 à 25 ans ont pu bénéficier d'un suivi, principalement dans les domaines suivants :

- Recherche d'une place d'apprentissage, d'un emploi et/ou préparation à un entretien d'embauche
- Procédures administratives (naturalisation, dettes, déclaration d'impôts, chômage, services sociaux, Établissement vaudois d'accueil des migrants, équivalence de diplômes étrangers, etc.)
- Orientation auprès d'autres services compétents (orientation scolaire et/ou professionnelle, santé sexuelle, addiction, conseillère école-famille, psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires, Tribunal des mineurs)
- Appui au projet de vie.

9.2.2. Soutien – Famille

En guise de complément à l'accompagnement des jeunes et de leurs proches, la prestation « Soutien Famille » a été créée en octobre 2023 par la nouvelle TSP, Odete Bernard. Le projet vise à soutenir l'inclusion scolaire et familiale. Concrètement, la travailleuse sociale se rend dans la cour du Collège Lac afin d'aider les familles dans leur compréhension de l'agenda scolaire ou de circulaires.

Ce projet se déroule les mardis, de 15h à 17h. Les contacts s'effectuent dans la cour de l'établissement scolaire. L'action se poursuit au local du TSP situé Quai Grand'Rive 16 par l'accueil des familles demandeuses du soutien.

9.2.3. Permanence

Une permanence a été mise en place en octobre 2023 dans le but d'accueillir les jeunes en difficulté dans un cadre individuel et confidentiel. L'accueil est libre. Il a lieu les mercredis entre 17h et 18h30 au local de la TSP.

9.2.4. Travail de rue

Durant l'année écoulée, Julien Richard, puis Odete Bernard, ont effectué des passages réguliers dans l'espace public à la rencontre de la jeunesse villeneuvoise. Les adolescents ont l'habitude de se réunir notamment du côté du Jardin médiéval, au bord du lac, dans la cour des Collèges du Lac et de la Tour Rouge ou encore dans le quartier des Narcisses. Ce travail sur le terrain permet de créer une proximité et de tisser du lien. Ces entrevues sont aussi l'occasion d'informer ce public sur les prestations d'aide à l'insertion socioprofessionnelle que le TSP fournit gratuitement.

Dès son entrée en fonction au 1er septembre, jusqu'à la fin de l'année civile, Mme Bernard est entrée en contact régulier avec une dizaine de jeunes (de 15 à 19 ans) en rupture scolaire. Dans ce groupe, la professionnelle relève quatre jeunes en situation d'addiction. Deux d'entre eux ont pu verbaliser une demande de suivi.

9.2.5. Collaboration avec les acteurs locaux

Des réunions de réseaux interdisciplinaires ont eu lieu tout au long de l'année 2023. De par sa présence régulière sur le terrain, le TSP dispose d'une analyse et d'une expertise différentes des autres acteurs ressources en contact avec la jeunesse de Villeneuve. Par le biais de son travail de rue, il peut compléter l'accompagnement éducatif de jeunes signalés par les partenaires scolaires.

Le réseau du TSP est constitué de professionnels des écoles de Villeneuve et de diverses structures qui œuvrent dans les domaines des addictions ou de l'intégration de personnes migrantes.

L'ensemble des services de la Commune de Villeneuve participe activement à la mise en place des projets jeunesse. Un travail de concertation est systématiquement fait en amont de toute nouvelle prestation impliquant des ressources communales : locaux, mobilier ou personnel.

9.2.6. Activités socioculturelles hebdomadaires

À partir du mois de septembre 2023, de nouvelles activités socioculturelles hebdomadaires sont venues compléter l'offre des prestations que M. Richard a mises sur pied. Toutes sont gratuites. Ces moments permettent aux professionnels de se faire connaître et de repérer les individus connaissant des difficultés.

L'ensemble de ces prestations s'intègre dans des objectifs généraux de promotion du bien-être et de la santé. L'« Indoor Sport » du mercredi après-midi et l'« Open Sport » du samedi soir ont ainsi constitué les activités phares du secteur jeunesse.

« Indoor Sport » ou sport en salle

L'activité a eu lieu dans les trois salles de gymnastique de la Tour Rouge. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 15 ans (de 13h30 à 16h), durant les mercredis, hors vacances scolaires.

En 2023, ce projet a été mis sur pied de janvier à fin mars, puis de novembre à décembre. Le nombre de participants oscille tout au long de l'année, notamment en raison des camps proposés par l'école. L'accueil est libre, sans obligation d'inscription. En moyenne, 60 participants y prennent part chaque semaine.

L'encadrement est assuré par une équipe d'auxiliaires constituée de cinq personnes aux profils divers. L'équipe a bénéficié de l'accompagnement des TSP pour la prise en charge du groupe de jeunes, pour la gestion de conflits et pour l'approche pédagogique et éducative de l'après-midi.

« Open Sport »

L'activité est destinée aux jeunes de plus de 16 ans. Elle offre un accueil libre dans une salle de gymnastique du Collège de la Tour Rouge. Elle a eu lieu tous les samedis, hors vacances scolaires (de 18h à 20h) de janvier à fin mars puis, de novembre à fin décembre 2023. La fréquentation moyenne est d'environ 18 jeunes âgés de 18 à 24 ans. La présence du TSP est régulière. L'encadrement est assuré par deux auxiliaires engagés par le Service jeunesse.

L'Atelier du mercredi

L'Atelier du mercredi remplace les animations organisées durant la belle saison dans le quartier Sous-le-Scex. Ce projet, qui se tient au sein du local de la TSP, a lieu tous les mercredis, d'octobre à fin décembre. Un accueil libre est proposé aux jeunes sous la supervision d'une équipe d'encadrement.

Cette proposition d'atelier en période hivernale est ressortie d'une analyse des besoins de la population concernée. L'« Indoor Sport », proposé en même temps dans les salles de gymnastique de la Tour Rouge, est en effet saturé. L'un des objectifs est de réduire le nombre de participants dans les salles de gymnastique en proposant une alternative. En moyenne, 18 jeunes âgés de 6 à 12 ans ont participé aux animations proposées durant les trois mois d'activité de l'Atelier du mercredi.

Le programme a trait à trois thématiques principales : l'écologie, les droits de l'enfant et la citoyenneté. Dans le planning mensuel figurent, à titre d'exemple, des visites à la bibliothèque communale, des opérations de ramassage des déchets et des ateliers créatifs de récupération de matériel.

Danse orientale et Yoga

Les activités de danse orientale et de yoga ont pu voir le jour grâce à une collaboration étroite avec l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Les professeures de

ces activités se sont montrées investies et disponibles pour créer, avec le Service TSP, des cours gratuits pour la jeunesse. L'un des buts était notamment de favoriser l'intégration sociale des populations ukrainienne et russe qui cohabitent sur le territoire communal.

Le cours de danse orientale, de style égyptien, a lieu les vendredis de 18h30 à 19h30, hors vacances scolaires. Il est suivi du Yoga, de 19h30 à 20h45, hors vacances scolaires également. Les deux activités utilisent la salle de rythmique du Collège de la Tour Rouge.

Atelier d'expression

L'atelier d'expression offre à la jeunesse villeneuvoise l'opportunité de participer à un cours d'initiation au théâtre. Le projet a débuté en décembre 2023. Il a lieu tous les samedis (de 14h à 16h) au local de la Travailleuse sociale de proximité. Les animateurs de l'atelier sont deux auxiliaires du secteur jeunesse, passionnés de théâtre.

9.2.7. Animations en milieu ouvert

Animations Sous-le-Scex

La saison des « Mercredis animés » s'est tenue d'avril à octobre, hors vacances scolaires (de 13h30 à 15h30). L'équipe d'encadrement propose aux jeunes des quartiers alentour de participer à des ateliers créatifs en milieu ouvert. Les après-midis sont animés par des animateurs indépendants et par trois auxiliaires du Service TSP.

Les « Mercredis animés » sont essentiellement fréquentés par des jeunes villeneuvois habitant les quartiers à proximité du cabanon. Leur âge est compris entre 3 et 12 ans. Les TSP relèvent une fréquentation moyenne d'environ 35 jeunes par après-midi.

Atelier jardinage

L'activité jardinage « Les Petites Jardiniers » a débuté dans le courant du mois d'avril et a pris fin au mois de septembre. Cette activité est ouverte à toutes et tous. Elle est gratuite et ne nécessite pas d'inscription. Les parcelles du jardin sont situées au cœur du quartier des Narcisses. L'atelier jardinage se destine essentiellement aux enfants des quartiers alentour. Il se déroule après les « Mercredis animés », de 16h30 à 17h30.

9.2.8. Camps & activités durant les vacances estivales

Stage de cirque

Un stage de cirque a été proposé durant la première semaine des vacances scolaires estivales, soit du lundi 3 juillet au vendredi 7 juillet. Ce camp est organisé en collaboration avec l'école de cirque « Snick le clown ». Il a réuni une dizaine d'enfants de la région, âgés de 4 à 12 ans. La semaine s'est achevée par un petit spectacle à l'attention des familles le vendredi.

Cette initiation aux différentes disciplines du cirque a lieu en journée. Les enfants prennent un pique-nique ou rentrent à la maison pour le repas de midi. En 2023, le tarif d'inscription était de 240 francs par enfant.

Camp multisports

Pour la quatrième année consécutive, un camp multisports a été mis sur pied par l'association MS Sports dans les salles de gymnastique communales. Le camp s'est déroulé du lundi 10 au vendredi 14 juillet. 65 participants de la région nés entre 2009 et 2018 y ont pris part. Durant ce camp de jour, les enfants effectuent différentes activités sportives. Ils prennent leurs repas tous ensemble sous le porche du bâtiment scolaire de la Tour Rouge. Le Service jeunesse a assuré la coordination entre les responsables de l'association et différents services communaux pour la mise en place du camp.

Barque La Demoiselle

Du mardi 4 juillet au jeudi 6 juillet, le TSP a organisé un camp de trois jours sur la barque « La Demoiselle » pour 15 jeunes de Villeneuve et des environs, âgés de 6 à 13 ans. Pour l'encadrement, le TSP a recruté quatre auxiliaires. Il s'est chargé de la promotion de l'évènement et de la récolte des inscriptions. Le tarif était de 150 francs par enfant pour les 3 jours de camp.

Animations sur la place de l'Ouchettaz

Durant les vacances estivales, du 17 juillet au 18 août, des activités en plein air ont été organisées sur la Place de l'Ouchettaz. Les animations ont eu lieu tous les jours de la semaine de 14h30 à 16h30 par beau temps. Elles s'adressent aux jeunes de Villeneuve qui ne partent pas en vacances. En moyenne, une dizaine d'enfants a pris part aux activités chaque après-midi. C'est l'équipe de l'école de cirque « Snick le clown » qui a été mandatée pour la mise sur pied et l'encadrement de ces animations en plein air.

Participation à des manifestations

Le TSP s'est chargé de préparer un programme d'animations pour les enfants l'après-midi, et il a assuré la programmation musicale du samedi soir de la Fête Arc-en-Ciel, le samedi 10 juin dans la cour du collège de la Tour Rouge.

Le dimanche 10 septembre, Mme Bernard a préparé un espace famille dans la zone d'arrivée de la course des 10km de la Riviera. Une tente a été montée pour abriter des animations socioculturelles, telles qu'un atelier créatif, coin lecture inclusive et espace détente pour familles et enfants.

9.3. COMMISSION D'INTÉGRATION DE VILLENEUVE

Composée de 12 personnes, la Commission d'intégration de Villeneuve (CIV) s'est réunie à 5 reprises en 2023. Elle a également été représentée lors de séances organisées par le Bureau Cantonal de l'Intégration (BCI) ou par la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).

9.3.1. Semaine de lutte contre le racisme

L'après-midi du 22 mars, la Commission a accueilli une quinzaine d'enfants, dans la salle de rythmique du Collège de la Tour Rouge, pour un atelier de tissage organisé et encadré par l'association « Farafina ». Cet atelier avait pour objectif d'imager la solidarité et le respect dans un contexte multiculturel. Une collation a été distribuée lors de la pause.

Le soir, au Café-théâtre de l'Odéon, le public a pu apprécier les prouesses de la troupe APOI (Au Pire On Improvise), laquelle a donné un spectacle autour d'un « voyage improbable », construit autour du parcours migratoire. Les acteurs ont improvisé en utilisant les mots ou les phrases qui avaient été écrites par les spectateurs présents. À la fin de cette prestation, l'auditoire a pu discuter avec les deux comédiens et le musicien tout en partageant un petit apéritif.

9.3.2. Cours de français

La CIV propose 4 cours de français pour adultes, sur 4 niveaux d'enseignement. Ces cours sont hebdomadaires et durent 2 heures. Ils ont lieu toute l'année, sauf durant les vacances scolaires. Après l'octroi, en janvier 2023, d'une subvention pour une 5ème classe, la CIV a recherché une enseignante. Une nouvelle classe a été ouverte le 27 avril. Elle a permis à 9 nouveaux élèves d'intégrer les cours de français. Ces derniers sont très fréquentés et répondent à un besoin avéré.

9.3.3. Café Bienvenue

Il s'agit d'une rencontre hebdomadaire de 1h30 qui a lieu toute l'année, sauf durant les vacances scolaires. L'équipe du Café Bienvenue est composée d'une animatrice, d'une bénévole et d'une personne qui s'occupe des enfants. Cette prestation vise à favoriser la socialisation. Elle offre un espace de parole dynamique, dans un cadre convivial qui favorise l'apprentissage du français. Ce rendez-vous regroupe des personnes allophones ou celles qui ne possèdent pas un niveau suffisant leur permettant d'intégrer une classe. L'activité peut aussi être proposée en complément aux cours suivis par les apprenants des classes de Villeneuve et de Roche.

Depuis septembre 2023, le Café Bienvenue est organisé dans les locaux du jardin d'enfants « La Marelle ». Quelques ajustements ont néanmoins été nécessaires afin que la cohabitation se passe au mieux.

La personne en charge de la garde des enfants a démissionné à la fin de l'année pour des raisons personnelles. Étant donné qu'un seul bambin accompagnait sa maman à la fin 2023, la CIV a décidé de patienter avant d'engager une nouvelle personne.

9.3.4. 10km de la Riviera

Le 10 septembre 2023, les membres de la CIV ont pris part pour la seconde fois aux 10km de la Riviera. Le départ et l'arrivée avaient lieu à la place de l'Ouchettaz. Plus de 200 coureurs amateurs ont pris le départ de la course.

Les spectateurs avaient à leur disposition quatre stands de nourriture, dont un tenu par l'entraide familiale et une buvette, gérée par la CIV. Différentes activités étaient proposées aux enfants. L'animation musicale était assurée par Pietro Costanzo.

La coopération avec le comité d'organisation de la course s'est avérée compliquée. La CIV a par conséquent décidé de ne pas renouveler cette collaboration en 2024.

9.3.5 Sortie pédagogique avec les apprenants

Le samedi 28 octobre 2023, 18 élèves des cours de français, ainsi qu'une enseignante, ont participé à la sortie annuelle des apprenants mise sur pied chaque année par la CIV. Tous se sont rendus à pied jusqu'au Château de Chillon pour visiter le fort. Une visite qui a permis aux élèves de vivre une expérience interactive et immersive et ainsi découvrir les secrets de la forteresse. La deuxième partie de la sortie a conduit les participants à la place de la Laiterie où se déroulait la Fête de la Courge. La CIV y a offert un apéritif. Les élèves et leurs proches ont pu y déguster soupe à la courge, saucisses ou encore brisolée. Selon les dires du comité de la CIV : « Une magnifique journée remplie de moments de partage et de convivialité. »

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE



10.1. FAITS MARQUANTS

10.1.1. Sécurité publique : nouveau véhicule

Le Service de la sécurité publique a remplacé son véhicule utilitaire au gaz par un tout-terrain hybride rechargeable. La mission des assistants de sécurité publique (ASP) est en constante évolution. Afin de la mener à bien dans des conditions optimales, le véhicule a été agencé en conséquence, avec notamment l'aménagement d'un caisson spécifique dans le coffre. De quoi permettre aux ASP d'être opérationnels et autonomes en cas d'intervention spéciale ou de soutien aux partenaires « feux bleus » (police, pompiers et ambulance).

Le choix de la motorisation a été crucial. Dans une optique d'efficacité, il était important de pouvoir effectuer un maximum de trajets en mode électrique, sans être pénalisé par l'éventuel déchargement de la batterie. La récupération d'énergie lors des décélérations et des freinages redonne quelques kilowattheures à la batterie. Les agents du service peuvent donc se déplacer sur les routes parfois difficilement praticables des montagnes villeneuvoises, en été comme en hiver.

10.2. SERVICES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.2.1. Tâches

Dans le cadre de la nouvelle réforme policière, les assistants de sécurité publique restent aux ordres de la commune, mais accomplissent des tâches en collaboration avec la gendarmerie (prévention, etc.).

Leurs fonctions relèvent principalement du 5ème processus (qui regroupe des missions qui ne sont pas à proprement parler des tâches de nature policière) et sont les suivantes :

Police des parcs : contrôle de la durée du stationnement

- En 2023, **102** macarons ont été délivrés pour les habitants du Bourg pour la somme de 9'850 francs (110 en 2022 pour 9'980 francs).
- **1'236** amendes d'ordres ont été délivrées en 2023, **271** dénonciations ont été traitées par la Commission de Police. La majorité concerne les infractions au règlement communal sur la gestion des déchets. Viennent ensuite celles liées aux rapports de dénonciation de la Gendarmerie et des services communaux pour des violations aux règlements villeneuvois et enfin, les dénonciations pour stationnement abusif sur le domaine privé (mises à ban). On relèvera ainsi une recette totale de **47'030 francs**, dont **14'890 francs** se rapportant à la répression des infractions à la gestion des déchets.
- Les horodateurs, au nombre de 9 appareils, ont rapporté la somme de **78'089.29 francs**. La part effectuée par le biais des paiements dématérialisés se monte quant à elle à **25'588.29 francs**.
- **Foires et marchés** : le marché à « Coffre ouvert » a rapporté la somme de **14'382 francs**. En 2023, **846** participants ont été dénombrés (17'867 francs en 2022 avec 1'051 participants).
- **Police rurale** : contrôle de l'entretien des parcelles, fauchage - objets métalliques - véhicules sans plaque - émondage des haies - feux de broussailles et de jardins.
- **Service de la sécurité publique** : réquisitions diverses - commandements de payer - rapports de naturalisation - enquêtes et rapports au Contrôle des habitants.
- **Établissements publics** : contrôles et encaissement des permissions d'heures supplémentaires - recensements des appareils automatiques - contrôles et archivages des bulletins d'hôtels.
- **Contrôle des habitants** : réquisitions au domicile et recherches d'adresses.
- **Sécurité de proximité** : à l'entrée et à la sortie des classes des deux établissements scolaires, ainsi que dans le passage sous voie.

Précisons que le Service de Sécurité publique a été fortement affaibli en raison de nombreuses périodes d'absence de longue durée et d'un manque d'effectif.

10.2.2. Autres chiffres 2023

Appareils automatiques

41 appareils automatiques (boissons, cigarettes, cafés, etc.) ont été recensés sur le territoire communal, représentant l'encaissement de la somme de **1'230 francs**.

Notifications de commandements de payer et rapports

Pour l'année 2023, **629** commandements de payer ont été remis à la commune pour notifications. La majorité n'a pu être notifiée qu'après de multiples passages des assistants de sécurité publique au domicile des intéressés. Au final, la somme rapportée se monte à **27'135 francs**.

Rapports

21 rapports de naturalisation, pour personne seule ou famille, ont été établis en 2023, contre 24 rapports en 2022.

Inhumations

48 décès de personnes domiciliées ou non à Villeneuve ont été enregistrés en 2023. **7** personnes ont été inhumées au cimetière communal dont **5** tombes à la ligne et **2** concessions de corps. En ce qui concerne les personnes incinérées, il y a eu **3** nouvelles tombes cinéraires et **8** versements de cendres au Jardin du Souvenir. Dans le nombre restant, il faut compter avec des enterrements dans d'autres communes ou à l'étranger. Il en va de même pour les incinérations, certaines familles gardant l'urne funéraire à leur domicile.

Concessions et diverses taxes du cimetière

En 2023, les taxes encaissées pour le cimetière se sont élevées à **9'000 francs**.

10.2.3. Réforme policière, bilan 2023

Dans le cadre de la réforme policière, le responsable du poste de gendarmerie M. l'adjudant Jean-Luc Denis entretient un contact régulier avec le responsable de la Sécurité publique et la Municipale en charge de ce dicastère, de même qu'avec les autorités communales.

L'effectif de ce poste est de six personnes, appuyées par leurs collègues du centre de gendarmerie mobile de Rennaz en cas de besoin. La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public. En outre, elle assure les interventions, exerce la police judiciaire et la prévention, notamment auprès des établissements scolaires.

10.3. SDIS DU HAUT-LAC

10.3.1. Effectif

L'effectif du Service de défense et incendie et secours du Haut-Lac (SDIS du Haut-Lac) est composé, au 31 décembre 2023, de sapeurs-pompiers répartis comme suit :

- 10 officiers
- 21 sous-officiers
- 34 sapeurs-pompiers
- 11 recrues

Mutations

- 5 incorporations
- 4 démissions

Nominations au 18 novembre 2023

- App Véronique Bassang
- App Hervé Cosandey
- App-chef Samantha Burnier
- Cpl Baptiste Pernet
- Cpl Nicola Duca
- Cpl Manuel Borges
- Cpl David Courvoisier
- Cpl Nicolas Borloz
- Sgt Yannick Ruscio
- Sgt-chef Ludovic Angéloz
- Adj Pedro De-Lima
- Adj Tikal Becker

10.3.2. État-major

L'État-major s'est réuni à 12 reprises.

Il se compose de :

Commandant :
Remplaçant du commandant :
Responsable DPS (Détachement premier secours)
et DAP (Détachement premier secours) :
Responsable de l'instruction :
Quartier-Maître :
Responsable matériel et logistique :
Responsable de la communication, des concours
et des sports :

Maj Yves Dubuis
Cap Claude-Alain Rechsteiner

Cap Christophe Saletti
Plt Laurent Krenger
Plt Michael Genoud
Lt David Granato

Patricia Fux

10.3.3. Commission consultative du feu

La commission s'est réunie à 3 reprises.

Cette commission a été présidée par M. Julien Cattin, municipal à Roche.

Les membres de la commission sont :

| | |
|------------|--|
| Villeneuve | Marcel Rechsteiner, municipal Massimo D'Aveni, membre |
| Chessel | Christophe Krummenacher, municipal Pascal Courvoisier, membre |
| Rennaz | Pierre Henri Légeret, municipal Bernard Teissl, membre |
| Noville | Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre |
| Roche | Julien Cattin, municipal Pierre Chammartin, membre |
| SDIS | Maj Yves Dubuis |

Remarque :

Le Cap Claude-Alain Rechsteiner, remplaçant du commandant, et le Plt Michael Genoud quartier-maître, ont participé à ces séances de commission à titre consultatif.

10.3.4. Détachement de premier secours

Le DPS du Haut-Lac a été mobilisé à 151 reprises en 2023, soit une augmentation des activités de 68 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par les conditions météorologiques de 2023. Durant les mois de juillet et de novembre, d'importantes pluies se sont en effet abattues sur la région. On relèvera également une augmentation des cas de pollutions.

Les alarmes se répartissent de la manière suivante :

| | |
|----------------|----|
| • Villeneuve | 92 |
| • Chessel | 7 |
| • Noville | 12 |
| • Rennaz | 23 |
| • Roche | 14 |
| • Hors secteur | 3 |

Trois renforts ont été effectués hors des 5 communes du Haut-Lac, sur les Communes de Veytaux, Vionnaz et Leysin.

Par type de mobilisation :

| | |
|--|----|
| • Feu | 19 |
| • Accident | 1 |
| • Inondations | 24 |
| • Chimique | 2 |
| • Événements naturels | 25 |
| • Assistance à évacuation de personnes | 24 |
| • Technique | 29 |
| • Pollution | 19 |
| • Divers | 8 |

En moyenne, le SDIS a été mobilisé 2.8 fois par semaine. Les mobilisations en journée, la semaine, constituent pour 2023 le 44 % des interventions.

10.3.5. Événements marquants

Le 22 février, une trottinette électrique prend feu sur le balcon d'un appartement à la rue des Fortifications. Les locataires sont évacués en raison des fumées toxiques générées par les batteries. Ces dernières sont immergées 48 heures dans l'eau pour une extinction complète. Les personnes concernées ont pu retrouver leur logement plus tard dans la soirée.

La rénovation du Centre Riviera à Rennaz a pris fin en février 2023. La mise en service de ce centre a déclenché pas moins de 7 mobilisations pour des détections automatiques en 4 mois. En collaboration avec l'entreprise exploitante, le SDIS du Haut-Lac a participé à l'amélioration du concept de détection incendie.

Le jeudi 13 juillet, d'importantes pluies sont tombées localement sur la Commune de Villeneuve. Une dizaine d'interventions ont été transmises. Un plan pour la gestion d'événements multiples a été déployé à la caserne du SDIS.

Mercredi 6 septembre, dans l'après-midi, un important feu de bâtiment industriel s'est déclaré à Vétroz, en Valais. Les autorités valaisannes ont demandé des renforts en personnel et matériel au canton de Vaud. En milieu de soirée, le SDIS du Haut-Lac est ainsi mobilisé avec 10 porteurs d'appareil de protection respiratoire pour venir en renfort aux collègues valaisans. Le feu n'étant pas maîtrisé lors de l'arrivée sur site, les tâches du SDIS ont été les suivantes : extinction du feu et création d'accès. Des missions de chef de secteur ont également été confiées à certains de nos officiers. L'intervention a pris fin aux alentours de 8h.

Samedi 9 septembre, un important feu de chalet s'est déclaré sur la Commune de Leysin. 8 porteurs d'appareil respiratoire ont été mobilisés en renfort du SDIS Alpin. Des missions d'extinction ont constitué leurs principales tâches.

22 novembre à 4h00, le commandant du CSI Haut-Lac, via l'inspectorat cantonal, a demandé le renfort de 6 porteurs du SDIS, à la suite d'un feu d'une usine chimique à Vionnaz (VS). Ce dernier s'était déclaré vers 19h la veille. Le SDIS a eu pour mission la surveillance du feu, la prise de mesure sur le site chimique et la protection des travaux

d'évacuation. Cette intervention a nécessité une décontamination complète du matériel de nos sapeurs-pompiers.

Le 13 décembre, de fortes pluies se sont abattues sur la région chablaisienne. Pour la seconde fois en 2023, le SDIS a dû activer son plan de la gestion d'événements multiples. Ce jour-là, tous les SDIS du canton ont été mobilisés. Le centre de traitement des alarmes a dû gérer 1'590 appels, un record depuis 1992. En moyenne, 300 appels/jour sont traités.

Deux mobilisations (un feu de ballot de paille et une inondation) en journées de semaine n'ont pas pu être traitées par le SDIS, faute de personnel. Les SDIS voisins ont pu intervenir.

2023 a donc été une année comprenant de nombreuses mobilisations, auxquelles les sapeurs-pompiers bénévoles ont répondu avec beaucoup de professionnalisme.

10.3.6. Instruction

Globalement, le taux de participation des membres du SDIS est plutôt bon. Précisons toutefois que plusieurs pompiers porteurs d'appareil respiratoire n'ont pas rempli ou alors, de manière limite, le nombre d'heures de port obligatoire. Des mesures ont été prises pour y remédier.

Les points forts de l'instruction 2023 :

- Le samedi 26 août, un exercice d'intervention sur le site de l'entreprise SATOM SA a été mis sur pied avec la venue du véhicule Poste de Commandement, basé au SDIS Riviera. Les chefs d'intervention ont été instruits sur son utilisation.
- L'entraînement des porteurs d'appareil respiratoire sur le site d'exercice de CIMO à Monthey s'est déroulé pour la 2ème année consécutive. Les objectifs de cette journée étaient : le travail de mise en action de la mousse pour l'extinction des hydrocarbures, les dangers d'extinction liés au gaz.
- Les cours de formation de base pour les recrues, ainsi que les cours cantonaux pour les membres du SDIS, tous niveaux confondus, se sont poursuivis en 2023.

10.3.7. Conclusion

Si l'année 2023 a été riche en événements au niveau mondial, du côté du SDIS du Haut-Lac, l'augmentation du nombre d'alarmes a mis à rude épreuve l'organisme des sapeurs-pompiers. En effet, cette hausse significative (151 alarmes au total) met sous pression notre institution à tous les niveaux. Les impacts sont multiples. Nous relevons notamment des répercussions au niveau administratif.

Heureusement, les différents outils informatiques mis à disposition des utilisateurs, couplés à l'excellent travail de M. Michael Genoud (Quartier-Maître) avec le soutien de l'administration communale de Rennaz, par le biais de Madame la boursière Christine Von Siebenthal, nous ont permis d'assurer le traitement de l'ensemble des rapports

d'intervention et ainsi garantir l'exactitude du montant des soldes à verser aux membres du SDIS.

Au niveau organisationnel, si une réflexion est en cours quant à l'évolution des SDIS au niveau vaudois, nous nous devons de poursuivre notre investissement au quotidien et préparer le SDIS à assurer les défis et missions à venir. À une échelle mesurable, nous avons créé un nouveau dicastère. Il regroupe des compétences rattachées directement à l'EM et permet de gagner en visibilité.

Ce nouveau dicastère, intitulé « Communication, concours et sport », doit permettre de poursuivre le développement de la formation des membres du SDIS et de renforcer la cohésion au sein de l'institution, selon l'adage « un corps sain dans un esprit sain ». Une activité physique exercée régulièrement contribue en effet à remplir les exigences propres à la fonction de sapeur-pompier. Elle contribue à pouvoir exercer la fonction en gardant le plaisir et le sourire nécessaires. La FVSP ayant réussi à maintenir l'organisation du concours cantonal post-covid, il y a une réelle volonté d'encourager les membres du SDIS à y participer.

10.4. PROTECTION CIVILE DU DISTRICT D'AIGLE (ORPC)

10.4.1. Engagement

L'ORPC se compose d'une équipe de professionnels et d'astreints compétents, formés pour intervenir rapidement et efficacement en cas de crise. Elle regroupe les 15 communes qui forment le district d'Aigle, dont Villeneuve.

En 2023, l'engagement du bataillon du district Aigle a été, de manière générale, conforme aux années dites « normales », avec 2 cours de répétition en compagnie, 1 cours de répétition pour la formation d'intervention régionale, des cours d'instruction spécifiques, 2 interventions en faveur de la collectivité et 4 interventions en situation d'urgence. Les interventions en situation d'urgence ont eu trait à un incendie dans une cave, à une rupture de conduite d'eau et à deux épisodes de débordement de la Grande Eau.

La protection civile a su démontrer, une nouvelle fois, sa présence dans les événements majeurs de notre région et canton.

10.4.2. Faits marquants 2023

- La nomination d'un nouveau commandant au 1er mars 2023
- La rénovation du poste de commandement régional
- La journée « portes ouvertes » du 13 septembre 2023, qui a réuni les quatre partenaires sécuritaires autour du thème « Ensemble, on est plus fort ».

10.4.3. Effectifs

Au 1er janvier 2023, 202 personnes actives composaient le bataillon. Pour la première fois depuis 2017 et après un travail acharné pour contrer ce phénomène, le nombre d'astreints n'a pas diminué.

10.4.4. Formation

Pour l'année écoulée, le nombre de cours de répétition s'élève à 1'325 jours de service accomplis. Il est de 160 jours de service pour les cours de cadres, de perfectionnement et de spécialistes.

10.5. COLONNE DE SECOURS LEYSIN – LES MOSSES

10.5.1. Interventions

Accidents d'avalanche, d'escalade ou de parapente, la colonne de secours Leysin-Les Mosses a effectué 11 interventions en 2023, sur un territoire englobant les Communes de Leysin, Ormont-Dessous, Aigle, Yverne, Corbeyrier, Roche et Villeneuve.

En 2023, elle comptait 44 sauveteurs incluant des guides de montagne, des ambulanciers professionnels, des médecins, des sauveteurs et des RISA (Responsables d'Intervention sur le Site de l'Accident).

Martin Von der Aa fonctionne comme RISA pour la région de Villeneuve. Il est appelé à prendre en charge l'intervention en cas d'alarme. Les sauveteurs Stéphane Cheseaux, Dimitri Rezzonico et Renaud Schneider complètent l'équipe.

10.5.2. Formation

L'intervention en montagne nécessite une excellente connaissance du terrain et une formation spécifique. L'année 2023 a été riche en formations diverses. 18 exercices ont ainsi permis aux membres de la colonne de secours de parfaire leurs connaissances. Au programme de ces journées de formation : les moyens de sauvetage en hiver et en été, une découverte du sauvetage spéléo et un exercice de sauvetage en terrain difficile réalisé conjointement avec les ambulanciers du Chablais.

10.5.3. Matériel

En 2023, le matériel collectif de l'équipe de Villeneuve (ainsi que celui de Corbeyrier) a été complètement revu et remis à jour. Il est entreposé dans les locaux du Service forestier, permettant de fait aux sauveteurs villeneuvois d'être réactifs pour toute intervention dans la zone.

11. CONTRÔLE DES HABITANTS ET POPULATION



11.1. FAITS MARQUANTS

11.1.1. Déménagement à la gare

En juillet 2023, le Contrôle des habitants a déménagé dans les locaux de l'ancienne Gare, à la place de la Gare 3 à Villeneuve.

11.1.2. Permis de séjour

Depuis 2023, les permis de séjour pour étrangers au format carte de crédit sont envoyés directement par le canton à l'administré en courrier recommandé et non plus transmis par la commune.

11.1.3. Nonagénaires

Villeneuve, là où il fait bon vivre ! En 2023, la commune a célébré les anniversaires de 20 nonagénaires. Un délégué de la Municipalité, accompagné d'une représentante de l'Agence d'assurances sociales de Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche, ont rendu une visite de courtoisie à chacune de ces personnes. L'occasion de présenter tous leurs vœux.

11.2. CONTRÔLE DES HABITANTS – BUREAU DES ÉTRANGERS

11.2.1. Recensement communal

Au 31 décembre 2023, le chiffre de la population résidente était de **6'188** habitants, soit une augmentation de **135** personnes par rapport à 2022 (6053 hab.). La Commune de Villeneuve compte également **74** personnes en résidence secondaire.

11.2.2. Mouvement de la population

Le bureau communal du Contrôle des habitants a enregistré les mutations suivantes :

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--------------------|------------|------|------|
| Arrivées | 598 | 683 | 655 |
| Déménagements | 207 | 279 | 219 |
| Départs | 731 | 603 | 570 |
| Naissances | 60 | 63 | 86 |
| Mariages | 44 | 45 | 32 |
| Divorces | 38 | 28 | 28 |
| Changements de nom | 43 | 38 | 28 |
| Naturalisations | 61 | 48 | 40 |
| Décès | 35 | 61 | 59 |

Durant cette année, ce même bureau a transmis **148** demandes de cartes d'identité (194 en 2022) et a traité **1'241** permis de séjour pour étrangers (949 en 2022).

Concernant les permis de séjour pour étrangers, le service a encaissé **Fr. 81'603.70** (Fr. 60'382.20 en 2022). La répartition de ce montant est la suivante :

- **Fr. 19'568.30** pour la commune (Fr. 14'849.90 en 2022)
- **Fr. 50'505.40** pour le canton (Fr. 36'532.30 en 2022)
- **Fr. 11'530.-** pour la Confédération (Fr. 9'000.- en 2022)

Pour conclure, le Contrôle des habitants et Bureau des étrangers a encaissé la somme de **Fr. 109'331.05**.

11.2.3. Formation

M. Kendal Maurer, notre apprenti en tant qu'employé de commerce avec une maturité professionnelle intégrée, participe au programme commerce+ qui consiste à séjourner un semestre en Irlande et un semestre en Allemagne pour développer ses connaissances en langues étrangères.

11.2.4. Recensement des chiens

Le cheptel canin de notre commune avait, au 31 décembre 2023, un effectif de **351** sujets.

11.3. OFFICE DU TRAVAIL

Le recensement des entreprises est habituellement effectué par l'ARASAPE. L'agence des assurances sociales nous a néanmoins indiqué qu'elle n'avait pas pu procéder à cette analyse avec satisfaction en 2023, en raison de nombreux changements survenus de son côté durant l'année. C'est la raison pour laquelle nous renonçons à fournir des chiffres pour cet exercice.

12. CONCLUSION

Après avoir passé en revue les principales activités de ses sections, la Municipalité tient à adresser ses remerciements au Conseil communal pour la confiance qu'il lui a témoignée tout au long de l'année ainsi qu'aux membres de ses commissions permanentes ou ad hoc pour le travail accompli en faveur de la Commune de Villeneuve.

Ces sentiments de reconnaissance vont aussi aux Autorités supérieures, à Monsieur le Préfet du district d'Aigle, aux Services de l'Etat et à toutes autres personnes qui concourent, à un titre ou à un autre, à la bonne marche de notre collectivité communale, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'administration communale.

Comme à l'accoutumée, la Municipalité reste à disposition pour répondre aux questions, qu'au terme de ses investigations, le Conseil communal, par l'intermédiaire de la Commission de gestion, souhaiterait lui poser sur la gestion, de même que sur la situation, les activités et le fonctionnement des différentes sections municipales au cours de l'exercice écoulé.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

- 1.- d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2023 tel que présenté
- 2.- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le rapport de gestion pour l'année 2023 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 avril 2024.

Villeneuve, le 17 avril 2024/CI/DKI/CB

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

C. Ingold



Le Secrétaire a.i. :

D. Kistler